



recueil des
actes
administratifs

département
du Val-de-Marne

recueil des
actes
administratifs

**recueil des actes
administratifs du département**

Responsable de la publication.- François CASTEIGNAU
Directeur général des services départementaux

conception – rédaction - Service des assemblées

abonnements - Direction de la logistique

imprimeur - Imprimerie départementale

Abonnement un an (24 numéros) : 45 euros

Conseil général du Val-de-Marne

Hôtel du Département - avenue du Général-de-Gaulle
94054 - Créteil cedex

SOMMAIRE

Conseil général

Séance du 25 mai 2009

1^{re} commission – FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES, RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES	5
2^e commission – AMÉNAGEMENT.....	9
3^e commission – DROITS SOCIAUX, SOLIDARITÉS ET SANTÉ	9
5^e commission – ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	12

Commission permanente

Séance du 25 mai 2009..... 41

Arrêtés

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

N°2009-296 du 26 mai 2009

Versement d'une avance de trésorerie à l'association de service à domicile
Âge Inter Service au titre de ses interventions dans le domaine des aides à domicile..... 53

ARRÊTÉS CONJOINTS

N°2009-292 du 25 mai 2009

Commune de Maisons-Alfort. Approbation du déclassement de la voirie départementale
et classement dans la voirie communale de la RD 40 A dans sa partie comprise
entre le pont de Maisons-Alfort et la rue du Gué aux Aurochs..... 54

N°2009-2035 du 4 juin 2009

Composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées 56

*Sont **publiés intégralement**
les **délibérations** du Conseil général, de la commission permanente,
et les **arrêtés**, présentant un **caractère réglementaire**
(Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3/D. n° 93-1121 du 20 sept. 1993)
ou dont la publication est prévue par un texte spécial*

***Le texte intégral** des actes cités
dans ce recueil **peut être consulté**
au **bureau des travaux de l'Assemblée**
à l'Hôtel du Département*

Conseil général

Séance du 25 mai 2009

1^{re} commission – FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES,
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES _____

2009-5 – 1.1.1. — **Compte rendu de l'exercice de la délégation au président du Conseil général, pour l'année 2008, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords cadres d'un montant estimatif inférieur à 206 000 euros hors taxes.**

Communication du Président.

2009-5 – 1.2.2. — **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Le Président du Conseil général est autorisé à admettre en non-valeur les produits départementaux restant à recouvrer concernant 25 créances pour un montant total de 849 769,54 €.

2009-5 – 1.3.3. — **Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.**

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 86-53 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR INT B9500102C du 23 mars 1995 relative à la présentation de l'état du personnel ;

Vu ses délibérations n° 07-117-06S-04 du 2 juillet 2007, 2008-9-1.10.10. du 15 décembre 2008 et 2009-3-1.11.11. du 16 mars 2009 relatives à la mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental, budget général ;

Vu le budget primitif 2009 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{re} commission par M^{me} Maréchal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Afin de répondre aux besoins des services de disposer d'emplois particulièrement qualifiés et, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, 13 emplois de chirurgiens dentistes sont ouverts au service de la promotion de la santé bucco-dentaire de la protection maternelle et infantile dans les mêmes conditions qu'à l'État (article 3 – alinéa 4 de

la loi du 26 janvier 1984 modifiée), par transfert de crédits de vacances vers le budget général, afin de régulariser la situation d'agents vacataires.

Ces emplois sont répartis de la façon suivante :

- 1 emploi à temps non complet de 31 heures, rémunéré à équivalence de l'indice brut 966,
- 1 emploi à temps non complet de 31 heures, rémunéré à équivalence de l'indice brut 901,
- 1 emploi à temps non complet de 31 heures, rémunéré à équivalence de l'indice brut 852,
- 1 emploi à temps non complet de 31 heures, rémunéré à équivalence de l'indice brut 821,
- 1 emploi à temps non complet de 27 heures 30, rémunéré à équivalence de l'indice brut 852,
- 1 emploi à temps non complet de 23 heures, rémunéré à équivalence de l'indice brut 852,
- 1 emploi à temps non complet de 15 heures 30, rémunéré à équivalence de l'indice brut 966,
- 1 emploi à temps non complet de 15 heures 30, rémunéré à équivalence de l'indice brut 772,
- 1 emploi à temps non complet de 11 heures, rémunéré à équivalence de l'indice brut 772,
- 2 emplois à temps non complet de 7 heures 30 rémunéré à équivalence de l'indice brut 966,
- 2 emplois à temps non complet de 7 heures 30 rémunéré à équivalence de l'indice brut 852.

Article 2 : Afin de répondre aux besoins des services de disposer d'emplois particulièrement qualifiés et, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les emplois suivants sont ouverts dans les mêmes conditions qu'à l'État (article 3 – alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée), sans création supplémentaire de poste :

Filière administrative

1 emploi de directeur territorial sur des fonctions de directeur de la culture. Il devra accompagner et conseiller les élus sur les orientations du département en matière de politique culturelle, puis mettre en œuvre les décisions engagées. À cette fin, ses fonctions seront principalement : l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle par les services de sa direction ; le management et l'organisation de ces derniers ; le pilotage des grands projets et des dossiers transversaux ; la préparation budgétaire et l'élaboration de la stratégie financière de la direction ; l'évaluation de la politique culturelle et des actions mises en place dans ce cadre.

Au cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un agent titulaire, il serait ouvert à un agent contractuel ayant une expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'action culturelle. Cet emploi serait rémunéré sur la grille du cadre d'emplois des attachés territoriaux au grade de directeur territorial, sur le 4^e échelon - indice brut 830 indice majoré 680.

Filière médico-sociale

- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe au 10^e échelon à temps non complet de 21 heures,
- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe au 8^e échelon à temps complet.

Article 3 : Afin de répondre aux besoins des services de disposer d'emplois particulièrement qualifiés et conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, les agents recrutés sur les emplois précédemment ouverts sont recrutés au delà d'une période de 6 ans en contrat à durée indéterminée.

Ainsi, 1 emploi d'attaché territorial principal assurant des fonctions de directeur du village de vacances Guébriant est transformé en contrat à durée indéterminée. Il sera rémunéré sur la base de la grille des attachés territoriaux principaux, 10^e échelon (indice brut 966, indice majoré 783).

Article 4 : Modification de la quotité de travail de douze emplois :

— 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants territorial à temps non complet (17 heures 30) et 1 emploi d'auxiliaire de puériculture territoriale à temps complet été créés au tableau des effectifs de décembre 2008 dans le cadre de la reprise en gestion directe par le Département du Val-de-Marne des deux établissements de santé des communes de Charenton-le-Pont et d'Ivry-sur-Seine sont modifiés comme suit : l'emploi d'éducateur de jeunes enfants territorial sera dorénavant à temps complet et celui d'auxiliaire de puériculture territoriale passe d'un temps complet à un temps non complet de 17 heures 30.

— 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe au 8^e échelon a été ouvert dans le tableau des effectifs de décembre 2008 sur une base de temps de travail de 4 heures hebdomadaires pour la protection maternelle et infantile. La quotité de cet emploi sera dorénavant à temps plein au lieu des 4 heures initiales.

— 9 emplois de médecin territorial de 2^e classe à temps non complet ont été ouverts au tableau des effectifs de juillet 2007 pour assurer les missions de la maison départementale des personnes handicapées. La quotité de travail de ces emplois est réajustée de la façon suivante :

- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe initialement à 7 heures hebdomadaires sera dorénavant à 14 heures,
- 2 emplois de médecin territorial de 2^e classe initialement à 10 heures hebdomadaires seront dorénavant à 17 heures 30,
- 2 emplois de médecin territorial de 2^e classe initialement à 14 heures hebdomadaires seront dorénavant à 21 heures,
- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe initialement à 17 heures hebdomadaires sera dorénavant à 24 heures 30,
- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe initialement à 21 heures hebdomadaires sera dorénavant à 28 heures,
- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe initialement à 27 heures hebdomadaires sera dorénavant à temps plein,
- 1 emploi de médecin territorial de 2^e classe initialement à 28 heures hebdomadaires sera dorénavant à temps plein.

Article 5 : Créations d'emplois par suppressions simultanées d'un nombre équivalent d'emplois :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

18 emplois d'attaché territorial par suppression de :

- 10 emplois de rédacteur territorial chef,
- 2 emplois de rédacteur territorial principal,
- 6 emplois de conseiller territorial socio-éducatif.

16 emplois de rédacteur territorial par suppression de :

- 4 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe,
- 6 emplois d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe,
- 5 emplois d'adjoint administratif territorial de 1^{re} classe,
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2^e classe.

FILIÈRE CULTURELLE

2 emplois d'attaché territorial de conservation du patrimoine par suppression de 2 emplois d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques territorial de 1^{re} classe.

FILIÈRE TECHNIQUE

5 emplois de contrôleur de travaux territorial par suppression de 3 emplois d'agent de maîtrise territorial et de 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{re} classe des établissements d'enseignement.

Article 6 : Afin de répondre aux besoins des services et conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, les emplois suivants sont créés par suppression simultanée d'un nombre équivalent d'autres emplois :

- FILIÈRE TECHNIQUE : 1 emploi de technicien territorial supérieur par suppression d'1 emploi d'adjoint administratif territorial.
- FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE : 1 emploi d'infirmière territoriale de classe normale par suppression d'1 emploi d'adjoint technique territorial de 2^e classe.

Article 7 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification au tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental, budget général.

Article 8 : Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 12 du budget général géré par la direction des ressources humaines.

2009-5 – 1.4.4. — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget annexe d'assainissement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n°2009-3 – 1.12.12. du 16 mars 2009 portant mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental, budget annexe d'assainissement ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 1^{re} commission par M^{me} Maréchal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Deux emplois de rédacteur territorial sont créés corrélativement à la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe et d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{re} classe

Article 2 : Un emploi d'agent de maîtrise territorial est créé par suppression d'un emploi de technicien supérieur territorial.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits aux natures 6411, 6413, 6415, 6481, 6451, 6453, 6458, 6336, 6331, des différentes sous-fonctions du budget annexe d'assainissement gérés par la direction des ressources humaines.

Article 4 : L'ensemble des créations et suppressions précitées vaut modification au tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental, budget annexe d'assainissement.

2009-5 – 1.5.5. — Renouvellement des membres du Conseil général siégeant à la commission chargée d'établir la liste annuelle du jury criminel de cour d'assises pour l'année 2010.

Les conseillers généraux dont les noms suivent sont désignés pour siéger à la commission chargée de préparer la liste annuelle des jurés de cour d'assises pour l'année 2010 : M^{me} Chantal Bourvic, MM. Gilles Delbos, Jean-Pierre Moranchel, Sylvain Berrios et Georges Nérin.

2009-5 – 1.6.6. — Commission départementale de classement des débits de tabac. Représentation du Conseil général pour l'année 2009.

M. Pascal SAVOLDELLI, conseiller général, est désigné pour siéger en 2009 à la commission départementale de classement des débits de tabac.

2° commission – AMÉNAGEMENT

2009-5 – 2.1.7. — Validation des crédits 2009 pour les actions soutenues par le Département dans le domaine du développement économique et de l'emploi au titre de conventions pluriannuelles établies en 2006, 2007, et 2008.

Les participations financières maximales pour l'année 2009 pour les actions soutenues par le Département dans le domaine du développement économique et de l'emploi sont fixées comme suit :

— Île-de-France Capital	40 000 €
— SIAGI	94 000 €
— Pôle Medicen :	
– IGR (projet Cremec)	88 200 €
– Vigicell (projet Ingecell).....	66 000 €
– Abcell BIO (projet Ingecell).....	53 100 €
– Inserm (projet Ingecell).....	130 800 €
– Dosisoft (projet Miniara).....	350 500 €
– IGR (projet Nanogalénic).....	95 457 €
— Pôle Cap Digital :	
– Star Apic (projet Terra Data-1)	109 200 €
– Mensi Trimble (projet Terra Data-1)	35 400 €
– White Birds Productions (projet Play All).....	131 803 €
– Star Apic (projet Terra Magna)	233 969 €
– E-ART SUP.....	7 695 €
– EPITA	142 694 €
– INA (projet Infom@gic1)	59 484 €
– INA (projet Infom@gic3)	60 000 €
— Université Pierre-et-Marie-Curie Paris-VI	360 000 €
— Fondation Gustave-Roussy	100 000 €

3° commission – DROITS SOCIAUX, SOLIDARITÉS ET SANTÉ

2009-5 – 3.1.8. — Troisième schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2009-2013.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et notamment ses articles 18 et 28 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 50 ;

Vu l'avis conforme voté à l'unanimité par le Conseil départemental consultatif des personnes handicapées du 13 novembre 2008 ;

Vu l'avis du Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale du 22 janvier 2009 ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 3° commission par M. Guérin ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

Considérant la possibilité d'adapter la mise en œuvre du schéma au regard de la disponibilité annuelle des moyens départementaux dans la période 2009-2013 ;

Considérant la participation des services de l'État à l'élaboration du schéma ;

Considérant l'engagement de l'État sur les préconisations qui le concernent ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Approuve les orientations générales du troisième schéma départemental des personnes handicapées pour les années 2009-2013 et les préconisations relevant de la compétence du Département et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Article 2 : Soutient les préconisations relevant de la compétence conjointe du Département, des services de l'État et de l'autorité en charge des compétences sanitaires et médico-sociales.

Article 3 : Prend acte des préconisations énoncées par les services et autorités de l'État.

Le document intégral du schéma départemental en faveur des personnes handicapées fait l'objet d'un deuxième fascicule de ce numéro du recueil des actes administratifs

2009-5 – 3.2.9. — Montant des aides financières versées par le Département du Val-de-Marne pour le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du Code de la santé publique – Deuxième partie – Livre III – Titre II – article L. 2324-1 relatives aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu la loi n° 89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé, de la famille et de l'enfance ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale – article 83 ;

Vu le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu le décret n° 2002-798 du 3 mai 2002 relatif à la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 ;

Vu la délibération du Conseil général n° 92-300-02S-10 du 2 mars 1992 relative aux modes d'accueil de la petite enfance dans le Val-de-Marne ;

Vu la délibération du Conseil général n° 94-303-06S-15 du 30 mai 1994 approuvant les conventions types relatives à la subvention départementale de fonctionnement versée aux crèches municipales et aux crèches départementales à gestion municipale ;

Vu la délibération n° 03-311-07S-17 du 23 juin 2003 approuvant le développement des modes d'accueil de la petite enfance ;

Vu la délibération n° 04-322-11S-14 du 13 décembre 2004 approuvant la poursuite de l'effort financier de soutien à la création de nouvelles places en crèches ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n° 05-17-37 du 23 mai 2005 approuvant la convention type relative aux aides financières versées par le Département aux Communes pour les structures d'accueil de la petite enfance ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 3^e commission par M^{me} Kennedy ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : La subvention de fonctionnement accordée aux communes pour les crèches collectives municipales est calculée comme suit :

- 19,51 €
- X par le nombre de berceaux
- X par le nombre de jours ouverts (222 jours pour l'année 2009)

Cette subvention est versée en deux fois. Le premier versement s'effectue au cours du premier semestre, le solde au cours du second semestre.

La dépense est imputée au chapitre 65, sous-fonction 51, nature 65734.82 du budget.

Article 2 : La subvention de fonctionnement accordée aux communes pour les crèches départementales à gestion municipale est calculée comme suit :

- 19,51 €
- X par le nombre de berceaux
- X par le nombre de jours ouverts (222 jours pour l'année 2009)

Cette subvention est versée en deux fois. Le premier versement s'effectue au cours du premier semestre, le solde au cours du second semestre.

La dépense est imputée au chapitre 65, sous-fonction 51, nature 65734.81 du budget.

Article 3 : La participation départementale de fonctionnement est calculée comme suit :

- 10,38 € X par le nombre réel de journées de présence d'enfants.

Pour l'année 2009, cette subvention de fonctionnement se compose de trois acomptes correspondant chacun au quart de la subvention prévisionnelle, et d'un quatrième versement représentant le solde de l'année 2008 au vu du compte administratif transmis à la direction de la PMI au cours du deuxième semestre.

La dépense est imputée au chapitre 65, sous-fonction 51, nature 65734.51 du budget.

Article 4 : Les montants annuels des subventions allouées à chaque municipalité figurent sur les tableaux annexes.

Pour les nouvelles crèches dont l'ouverture interviendrait en 2009, le montant de la subvention sera calculée *pro rata temporis* à compter de leur mise en service.

2009-5 – 3.3.10. — Attribution d'une subvention de 90 000 euros à l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) dans le cadre du programme départemental d'insertion.

2009-5 – 5.1.11. — **Plan bleu départemental : notre engagement dans le Val-de-Marne pour « l'eau, notre bien commun ». Charte de l'eau - Plan d'actions.**

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu sa délibération n° 06-210-03-S01 du 24 avril 2006 approuvant le schéma départemental d'aménagement – Objectif 2020 ;

Vu sa délibération n° 2008-7-5.2.20 du 30 juin 2008 approuvant le schéma directeur départemental d'assainissement ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 5^e commission par M. Perreux

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : La charte de l'eau (annexe I), qui constitue le document de cadrage de la politique départementale de l'eau dans le Val-de-Marne, dans une perspective de développement durable, à l'horizon 2020 ; et le Plan d'actions : 94 Actions dans le Val-de-Marne pour « l'eau, notre bien commun » qui constitue le volet opérationnel de cette politique de l'eau départementale (annexe II) sont approuvés.

Article 2 : Le président du Conseil général est autorisé à soumettre la charte à l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour que chacun puisse, au côté du Conseil général, s'engager sur les objectifs affichés.

Annexe 1
à la délibération du conseil général du Val-de-Marne
n°2009-5 –5. 1 11. du 25 mai 2009

CHARTE DE L'EAU,

Les acteurs s'engagent

Préambule de la Charte

Le Plan bleu en quelques lignes...

Issu d'une démarche participative inédite, initiée par le Conseil général du Val-de-Marne, le Plan bleu veut favoriser l'engagement de tous, habitants, professionnels et institutionnels, à offrir à l'eau un avenir meilleur dans le Val-de-Marne.

Son ambition consiste à fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau – qu'ils soient utilisateurs, gestionnaires ou consommateurs de la ressource - afin d'améliorer l'efficacité des actions engagées, l'image et l'attractivité du Val-de-Marne, et la protection de la ressource.

Le Plan bleu est un document d'orientations et de programmation. Il permet d'afficher une politique claire, cohérente et coordonnée, dans une perspective de développement durable à l'horizon 2020. En effet, à travers la question de l'eau, apparaissent les grands enjeux auxquels le Val-de-Marne doit faire face en matière de développement économique, de développement humain et de préservation de l'environnement.

Aux origines du Plan bleu, une réalité...

Si l'eau semble être une ressource très abondante sur la planète, l'inégalité de sa répartition naturelle et l'accroissement des pollutions démentent une telle évidence. Contrairement à la pollution ou à la démographie mondiale, les ressources en eau n'évoluent pas : c'est bien la même eau, qui se renouvelle au fil du temps, de manière perpétuelle et cyclique.

Sa gestion renvoie à des enjeux sociaux, économiques, écologiques et démocratiques, qui dépassent très largement les préoccupations locales, comme en témoignent les menaces de « guerres de l'eau » qui augmentent régulièrement avec l'accroissement des populations et des besoins. Aussi, le plus grand défi auquel est confrontée l'humanité, en ce début de XXI^e siècle, est de parvenir à un partage plus équitable de la ressource. Hélas, les évolutions de ces dernières décennies ont creusé les inégalités d'accès à l'eau et à l'assainissement.

La disponibilité de l'eau, en quantité et en qualité suffisantes, conditionne fortement le développement durable et harmonieux des sociétés humaines. Ce n'est qu'à cette condition que l'eau, au lieu d'opposer les peuples, est vecteur de paix et de partage. L'eau doit être inscrite, à ce titre, dans toutes les constitutions comme un droit de l'homme fondamental.

La gestion de l'eau, qui revêt un caractère vital, appelle impérativement une solidarité entre tous les usagers, dans le respect de leurs différences ; l'eau doit faire l'objet d'une utilisation raisonnée dans le souci de l'intérêt général. Et, « L'eau, notre bien commun » est un principe fondateur que tous les hommes devraient adopter.

Ce bien précieux est aussi source de richesses : l'eau a fortement conditionné l'organisation des sociétés humaines, qui se reconnaissent comme appartenant à un même territoire, à une même ville, à un même quartier. L'eau peut ainsi renforcer ce lien, ce sentiment d'appartenance à un même territoire. Il s'agit bien d'un enjeu dans le Val-de-Marne, où de nombreuses villes tournent le dos au fleuve.

Aux origines du Plan bleu, un contexte particulier...

Avec 37 communes sur 47 bordées par l'eau, avec près de 75 % de la population vivant à moins de 2 km d'un cours d'eau, après 40 ans de gestion publique d'un service départemental d'assainissement, à travers les actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale, le département du Val-de-Marne est, à juste titre, reconnu comme étant le département de l'eau !

Situé aux portes de la capitale, le Val-de-Marne est à la fois l'un des départements les plus urbanisés de France, et celui où est produite la plus grande quantité d'eau potable à partir des rivières. Aussi, il revient à chacun, habitants, professionnels, institutions et collectivités territoriales, en tant qu'usagers ou gestionnaires, à son niveau, de contribuer à la préservation de la ressource en eau. Car, si la gestion de l'eau reste complexe, impliquant beaucoup d'acteurs, elle est également, par les enjeux qu'elle revêt, un formidable vecteur de mobilisation.

Aux origines du Plan bleu, une démarche participative inédite...

La *première phase de la concertation* (septembre 2007 – avril 2008) a rassemblé une quarantaine d'habitants du Val-de-Marne lors d'une série de **tables rondes**. Ils ont été choisis parmi 300 volontaires, de façon à être représentatifs de la population val-de-marnaise. En parallèle, les professionnels de l'eau, les acteurs institutionnels et associatifs, se sont réunis en ateliers de travail thématiques. Cette première étape a permis à tous les participants de mettre en partage leurs expériences, leurs attentes et leurs besoins. C'est sur la base de leurs travaux respectifs qu'ont été proposés les axes qui ont guidé la suite de la réflexion initiée dans le cadre de l'élaboration concertée du Plan bleu.

Cette réflexion a été enrichie des contributions de milliers d'habitants qui ont participé au *festival de l'Oh !* en 2007 et 2008, dans les maisons de l'eau, et aux soirées publiques ou débats, organisés dans le cadre de l'Université populaire de l'eau et du développement durable, des Mardis de l'eau et du *Festival de l'Oh !* 2008.

Enfin, la *deuxième phase de la concertation* (avril 2008 - octobre 2008) a permis de discuter, au cours de trois « ateliers de la concertation », le projet de Plan bleu. Ces ateliers ont réuni simultanément, et dans les mêmes espaces de délibération, les habitants de la table ronde et les professionnels de l'eau, permettant ainsi une confrontation et une mise en débat des points de vue, des attentes et des propositions de chacun.

Le Plan bleu : Une charte, 10 objectifs, 94 actions...

La charte de l'eau constitue le socle du Plan bleu. Elle est le reflet d'un engagement collectif pris par l'ensemble des acteurs de l'eau, habitants, usagers, professionnels et institutionnels, pour offrir à l'eau un avenir meilleur dans le Val-de-Marne, dans le respect des compétences et possibilités de chacun.

À travers cette charte, il s'agit de jouer la carte de la complémentarité, de la solidarité entre les acteurs et de la mise en cohérence des actions. Elle repose sur 10 objectifs et sur 7 principes qui doivent en guider la mise en œuvre : ils sont le résultat des discussions conduites pendant près de deux ans avec les Val-de-Marnais et les professionnels de l'eau. Sans portée réglementaire, elle fixe toutefois les orientations à suivre, les objectifs à atteindre, les comportements à adopter, et les mesures à prendre pour en assurer la mise en œuvre.

Elle fait écho à 94 actions qui constituent le volet opérationnel du Plan bleu. En effet, cette Charte ne peut se contenter de définir une vision commune de l'eau dans le Val-de-Marne. Elle doit déboucher sur des actions concrètes de nature à renforcer l'engagement de chacun des signataires, et à valoriser et coordonner les actions qu'ils mènent déjà au quotidien.

Les signataires de la charte ont l'ambition d'en faire un document de référence. C'est la raison pour laquelle ils appellent à son adoption par un maximum d'acteurs, parmi lesquels : l'Etat, les collectivités territoriales (Région, départements, communes ou groupements de communes), les associations, les établissements publics intervenant dans le domaine de l'eau, les acteurs économiques et/ou leurs représentants...

LA CHARTE DE L'EAU

Les signataires de la Charte de l'eau s'engagent à en respecter le contenu, à promouvoir les valeurs qu'elle porte, à participer à sa mise en œuvre opérationnelle, à travers le programme d'actions du Plan bleu ou dans le cadre opérationnel de leur propre politique en matière d'eau.

Partageant le même diagnostic, réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan bleu ;

Étant entendu que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »¹ ;

Étant entendu que « L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation », que « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général »² ;

Prenant acte de l'existence d'un cadre réglementaire, de nombreux documents cadres de la politique de l'eau à l'échelle du bassin Seine-Normandie (Sdage³, SAGE⁴,...), du schéma directeur d'assainissement de la zone centrale Île-de-France, et de schémas départementaux (schéma départemental d'aménagement, schéma directeur départemental d'assainissement, plan de déplacements du Val-de-Marne, Plan vert, schéma directeur des itinéraires cyclables, plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées...);

Conscients que l'eau est un bien commun de l'humanité et de l'ensemble du vivant, et que sa gestion est l'affaire de tous ;

Reconnaissant que toutes et tous ne disposent pas, sur la planète, d'un accès aussi facile à l'eau et à l'assainissement que dans le Val-de-Marne ;

Reconnaissant que le changement climatique est susceptible d'engendrer une intensification des périodes de sécheresse et d'augmenter le risque d'inondations ;

Préoccupés par les nombreuses menaces que constitue, pour la ressource, le modèle de développement non durable qui prévaut toujours actuellement ;

Conscients de l'urgence de mettre en œuvre une gestion plus durable de la ressource (à travers la limitation des prélèvements, du gaspillage, la réduction des pollutions ...);

Prenant acte que l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau (directive cadre européenne sur l'eau) suppose une modification profonde de nos pratiques en matière de gestion des milieux et d'utilisation de la ressource en eau ;

Conscients que les actions aujourd'hui engagées sur les territoires en matière de préservation de la ressource (économie d'eau, lutte contre les pollutions,...), ont permis d'obtenir des résultats qui, globalement, restent encore insuffisants, ce qui doit conduire à poursuivre et intensifier nos efforts ;

¹ Article 1 - Loi constitutionnelle n°2005-205 relative à la Charte de l'Environnement

² Article L 210 – 1 du Code de l'environnement modifié par la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

³ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

⁴ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Constatant que trop souvent le cycle de l'eau n'est pas suffisamment pris en compte dans le cadre des aménagements urbains ;

Convaincus que l'eau est un vecteur d'attractivité du territoire, un facteur de développement économique dans le Val-de-Marne, et d'identité pour l'ensemble de ses habitants ;

Conscients que le développement du transport fluvial de marchandises et de passagers est un enjeu majeur de développement durable ;

Prenant acte d'une demande sociale forte exprimée par les Val-de-Marnais qui souhaitent se ré-approprier le fleuve et les rivières, et prenant acte de leurs préoccupations quant à la préservation de la ressource en eau ;

Constatant la nécessité d'une prise de conscience des enjeux liés à sa préservation et d'une modification des comportements individuels et collectifs de l'ensemble des acteurs de l'eau (professionnels, institutionnels et habitants) ;

Conscients de la nécessité de coordonner un grand nombre d'acteurs de l'eau et de gérer au mieux les conflits d'usages potentiels liés à la gestion de cette ressource ;

Convaincus que seule la mobilisation de tous les acteurs de l'eau et la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau constituent les conditions irréfutables de réussite de cette démarche ;

Les signataires de la présente charte s'engagent, chacun dans le cadre de ses compétences et responsabilités, à :

Objectif 1.

Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- en menant des études visant à mieux connaître la ressource en eau (qualité, disponibilité, milieux aquatiques et espaces naturels, menaces,...)
- en facilitant la mise en réseau des données concourant à une meilleure connaissance,
- en facilitant l'accès du grand public et du monde professionnel aux informations relatives à l'eau et en assurant la diffusion d'une information actualisée et fiable.

Objectif 2.

Assurer une gestion plus raisonnée de la ressource : lutte contre le gaspillage, économie d'eau,...

- en assurant une gestion dynamique et une répartition plus juste de la ressource en eau, pour satisfaire l'ensemble des usages,
- en intensifiant les efforts visant à économiser l'eau, notamment à travers des actions quotidiennes des Val-de-Marnais,
- en réduisant les gaspillages, en particulier pour les activités très consommatrices d'eau.

Objectif 3.

Maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau

- en réduisant et en supprimant, chaque fois que cela est possible, l'usage de produits phytosanitaires,
- en agissant pour réduire les rejets de substances polluantes des ménages et des activités,
- en agissant pour réduire l'impact sur la ressource en eau des sols pollués en lien avec le passé industriel.

Objectif 4.

Améliorer l'assainissement et mettre en place des techniques de dépollution adéquates pour restaurer la qualité de l'eau

- en s'appuyant sur les schémas directeurs d'assainissement (locaux, départemental, interdépartemental)
- en assurant une gestion dynamique et coordonnée des réseaux d'assainissement,
- en optimisant la maîtrise des eaux pluviales (gestion du ruissellement à la source), et la gestion des réseaux d'assainissement,
- en résorbant les pollutions visuelles observées dans les cours d'eau.

Objectif 5.

Préserver et reconquérir les milieux naturels et zones humides et favoriser le développement de la biodiversité en Val-de-Marne

- en identifiant les secteurs à enjeux pour permettre leur préservation,
- en protégeant et en restaurant les zones humides et les espaces naturels liés au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau,
- en restaurant les continuités écologiques et en contribuant localement à la mise en place de la trame verte et bleue,
- en étudiant, de manière concertée, dans les aménagements de berges, les possibilités de re-végétalisation, de restauration et de développement de la biodiversité.

Objectif 6.

Faire de l'eau une composante essentielle de l'aménagement dans le Val-de-Marne

- en limitant l'imperméabilisation des sols, en favorisant l'infiltration et en restaurant le cycle naturel de l'eau en zone urbaine et péri-urbaine,
- en prenant en compte systématiquement l'eau dans les aménagements et constructions réalisés sur le territoire, et dans les documents réglementaires qui les organisent,
- en améliorant la prise en compte du risque « Inondations » dans l'aménagement et l'urbanisme : débordement des cours d'eau, ruissellement des eaux de pluie,...
- en mettant en valeur et en préservant le patrimoine lié à l'eau : patrimoine historique et culturel, paysager et naturel.

Objectif 7.

Faciliter la ré-appropriation de l'élément Eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire

- en facilitant l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau pour tous, dans le respect de l'environnement, de la sécurité et de la compatibilité avec les activités d'intérêt général,
- en assurant la promotion et le développement des loisirs, des activités ludiques et sportives tournées vers l'eau pour les Val-de-Marnais, en conciliant ces activités avec les autres usages de la voie d'eau et des berges,
- en proposant aux Val-de-Marnais des espaces et activités culturelles, artistiques et/ou pédagogiques liées à l'eau.

Objectif 8.

Faire de l'eau le levier d'un développement économique durable du territoire

- en améliorant l'attractivité touristique du Val-de-Marne et en assurant la promotion d'activités touristiques durables,
- en favorisant le développement des activités économiques liées à l'eau, et notamment les éco-activités et le transport fluvial de marchandises et de passagers,
- en pérennisant et en développant les activités et installations portuaires, dans un souci de prévention des nuisances, de prise en compte de l'environnement et des activités de loisirs,
- en assurant la promotion de l'emploi, de l'économie solidaire et de l'insertion sociale dans le domaine de l'eau.

Objectif 9.
**Mieux sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux de l'eau
pour l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau**

- en partageant et en faisant mieux circuler l'information sur l'eau,
- en poursuivant et en intensifiant les actions pédagogiques à destination des publics scolaires,
- en multipliant les actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau, à destination des Val-de-Marnais.

Objectif 10.
**Favoriser la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau
dans le Val-de-Marne, en France et dans le monde**

- en facilitant la prise en compte de l'avis de tous les Val-de-Marnais par l'échange, le débat, la concertation,
- en facilitant la mise en réseau des données, des informations et des expériences dans le Val-de-Marne, en France et à l'international,
- en poursuivant, en valorisant et en coordonnant les actions de solidarité et de coopération menées à l'international.

Par ailleurs, les signataires de la présente charte s'engagent à évaluer les résultats obtenus quant à l'atteinte de ces objectifs et à participer, le cas échéant, au suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions, par la création d'outils d'analyse pertinents.

... et à respecter les principes qui doivent en guider la mise en œuvre

L'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'eau repose sur de nombreux principes qui ont émergé des travaux collaboratifs menés dans le cadre de l'élaboration du Plan bleu.

Une meilleure cohérence des actions menées dans le Val-de-Marne

Parce que la cohérence des actions menées sur le territoire est essentielle pour gagner en pertinence et en efficacité, il est indispensable d'encourager et de créer les conditions de cette mise en cohérence. La coordination des interventions et la mise en réseau des acteurs, la mutualisation des moyens humains et/ou financiers, la mise en place de conventions ou de nouveaux partenariats, devront y contribuer.

La participation, au service de l'eau dans le Val-de-Marne

Parce que la préservation et la valorisation de la ressource en eau constituent aujourd'hui un véritable enjeu de société, chaque acteur de l'eau (habitants, professionnels de l'eau, institutions...) doit pouvoir donner son avis. Aussi, les questions en lien avec l'eau devront être mises en partage avec le public à travers des dispositifs de consultation, de concertation, ou de co-élaboration. Plus ces questions seront débattues publiquement, plus les acteurs se sentiront concernés et s'engageront sur ces questions.

Une nouvelle culture de l'eau dans le Val-de-Marne

Parce que l'eau est source de vie et de richesse, et qu'elle est aujourd'hui en danger, il est urgent de la protéger. Pour y parvenir, c'est notre rapport à l'eau qu'il faut bouleverser et faire évoluer. C'est toute l'ambition du Plan bleu qui cherche à faire émerger une Nouvelle culture de l'eau, notamment à travers ses actions de sensibilisation.

L'exemplarité et la recherche de l'excellence dans le Val-de-Marne

Parce que le Val-de-Marne est un territoire fortement marqué par la présence de l'eau, il doit être en mesure de donner l'exemple. Aussi, et autant que faire se peut, le Val-de-Marne devra

innover et expérimenter de nouvelles techniques dans le domaine de l'eau, qui contribueront, par ailleurs, au développement et à l'attractivité du territoire.

L'eau, un moyen de porter le développement durable dans le Val-de-Marne

Parce que les enjeux de l'eau sont transversaux, et parce que le Plan bleu intègre des approches différentes et des dimensions à la fois environnementale, économique et sociale, il s'inscrit dans une démarche « développement durable ». La mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans le département, associant de multiples acteurs, contribuera à cette démarche.

La solidarité autour de l'eau dans le Val-de-Marne

Parce que l'eau est indispensable à la vie, le principe de solidarité devra guider la mise en œuvre de cette Charte : une solidarité entre les habitants d'un même territoire, entre les territoires et les peuples, pour garantir l'accès de tous à l'eau ; mais aussi, à travers la préservation de la ressource, une solidarité pour les générations futures.

Une approche territoriale de la gestion de l'eau dans le Val-de-Marne

Parce qu'il existe dans le département du Val-de-Marne des territoires présentant de fortes spécificités (vallées de la Seine, de la Marne ou de la Bièvre, petites rivières, Plateau Briard...), le Plan bleu doit se décliner localement pour révéler toute la singularité et la diversité de ces espaces.

Enfin, parce qu'il soutient des valeurs fortes, parmi lesquelles « L'eau, notre bien commun », le Plan bleu porte l'ambition d'un rayonnement plus large encore, au delà du Val-de-Marne, car l'eau ne connaît pas de frontières !

PLAN D' ACTIONS : 94 actions dans le Val-de-Marne pour « L'eau, notre bien commun »

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 1 - Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques											
1	Mener des études pour mieux connaître la ressource en eau (suivi quantitatif et qualitatif) et les menaces qui pèsent sur cette ressource (diagnostic, informations manquantes ou "zones d'ombre" concernant les pollutions, les espèces envahissantes...)	Action existante	Q+	Moyens constants	Eau / sols / déchets / activités / pollutions émergentes	1	Études	Interne / Externe	Multiple	CG 94, Producteurs d'eau potable, BRGM, DRIRE, DIREN, Associations, Marne Vive, AESN, DRIAF, DDE...	DSEA, DEVP, DBD, DTVD, DDEE,...
2	Maintenir un service public de proximité permettant l'analyse des eaux : Le Laboratoire départemental des eaux	Action existante		Moyens constants	Qualité	1/10	Outils existants	Interne	CG 94	Autres laboratoires d'IDF	DSEA
3	Centraliser et mettre en réseau les données relatives à la qualité et à la disponibilité de la ressource en eau à l'échelle du Val-de-Marne, via le Schéma Directeur des Données sur l'eau (AESN)	Action existante	Q+	Moyens constants	Réseau / qualité / quantité	1/10	Mise en réseau données	Externe	AESN / CG 94	AESN, SEDIF, Veolia, SIAAP, Lyonnaise des Eaux, SIARV, DSEA,...	DSEA
4	Poursuivre la réalisation des études écologiques portant sur la connaissance des milieux naturels associés aux rivières et mettre en réseau ces données à travers de nouveaux partenariats	Action existante à développer	Q-	Moyens constants	Espaces naturels, biodiversité	1/10	Mise en réseau données	Interne / Externe	Région / CG 94	Associations protection de la nature, Collectivités, MNHN, CRBPO, NatureParif, AESN...	DEVP
5	Développer la recherche appliquée dans le domaine de l'eau et mobiliser les acteurs de la recherche pour faire du Val-de-Marne un territoire d'expérimentation et d'innovation : techniques alternatives, lagunage, amélioration des traitements, nouveaux polluants, process industriels...	Action existante à développer	Q+	Moyens constants	Recherche / expérimentation / nouvelles technologie	1	Etudes	Interne / Externe	CG 94 / centres de recherche	BRGM, Universités, ENPC, CEMAGREF, CEREVE, Mécatronic...	DSEA, Dir° Enseignement supérieur, Autres directions
6	Mettre en place un Observatoire de l'eau dans le Val-de-Marne	Action nouvelle	Q+	Budget supplémentaire	Réseau / qualité / quantité	1/10	Nouveaux outils/dispositifs	Interne / Externe	Multi-partenaire	AESN (projet Décadeau, SDDE), CG 94, Collectivités, Marne Vive, producteurs d'eau potable, DDASS...	DSEA

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 2 - Assurer une gestion plus raisonnée de la ressource : lutte contre le gaspillage, économie d'eau,...											
7	Promouvoir les techniques nouvelles de détection des fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable (réseaux externes, réseaux internes)	Action existante à développer	Q+	Redéploiement de moyens	quantité / économie / gaspillage	2	Communication / Sensibilisation	Interne / Externe	Producteurs d'eau Potable, CG 94, Communes, Bailleurs sociaux	Gestionnaires de réseau, délégués, fournisseurs d'équipements,...	DBD, Dir. Habitat
8	Mettre en œuvre des moyens pour favoriser les économies d'eau potable pour des usages domestiques ou professionnels (habitat collectif ou individuel, activités, industries,...)	Action nouvelle	R+	Budget supplémentaire	quantité / économie / gaspillage	2	Nouveaux outils/dispositifs	Interne / Externe	Bailleurs sociaux, Acteurs économiques,...	Collectivités locales, Bailleurs sociaux, OPAC, gestionnaires "Parcs privés"...	DBD, DSEA, DADT, DTVD, Dir. Habitat...
9	Assurer une veille documentaire concernant la question de la réutilisation du recyclage des eaux en lien avec les évolutions récentes de la réglementation : eaux pluviales, eaux brutes, eaux grises, ...	Action nouvelle	R+	Redéploiement de moyens	quantité / eaux pluviales	2/6	Mise en réseau données	Interne / Externe	CG 94	CG 94, Collectivités locales, aménageurs, bailleurs sociaux,...	DSEA, Serv. Juridiques, Doc.
10	Mener une réflexion sur l'adaptation des locaux des entreprises à la prise en compte de la ressource en eau de manière à intégrer cette problématique dans les projets de requalification de zones d'activités, immobilier d'entreprises...	Action nouvelle	R+	-	Activités économiques / Locaux	2	Etudes	Externe	Agence de développement VDM, ARD, Chambres consulaires, Port Autonome de Paris (PAP)	Chambres consulaires, Syndicats professionnels, Acteurs économiques, Villes, PAP	DDEE, DADT
11	Inciter et aider les entreprises à réaliser des pré-diagnostic environnementaux et à mettre en place un management environnemental des entreprises (éco-responsabilité) vis à vis de l'EAU	Action existante	Q+	Moyens constants	Activités économiques / éco-activités / éco-responsabilité	2 / 3	Outils existants	Externe	Chambres consulaires	Chambres consulaires, Syndicats professionnels, Acteurs économiques	DSEA, DDEE
12	Réaliser un inventaire des aides, incitations et accompagnements, destinés aux entreprises, aux habitants, aux collectivités en matière d'économie d'eau et diffuser cette information.	Action nouvelle	R-	Redéploiement de moyens	quantité / économie / gaspillage	2	Etudes	Externe	CG 94	-	DSEA, DDEE, Dir. Habitat

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 2 - Assurer une gestion plus raisonnée de la ressource : lutte contre le gaspillage, économie d'eau,...											
13	Accompagner la mise en place d'une gestion préventive de la ressource en eau et la mise en place de la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de la nappe des calcaires de Champigny	Action nouvelle	R+	-	quantité / économie / gaspillage	2/10	Mise en réseau acteurs	Externe	Aqui'Brie	Aqui'Brie, Etat, Collectivités locales, CG 94, usagers (agriculteurs, acteurs économiques,...)	DSEA, DEVP
14	Poursuivre les actions menées conjointement avec "Les Grands lacs de Seine" (IIBRBS) et mobiliser de nouveaux partenaires	Action existante à développer	Q+	Moyens constants	Inondations / crues / étiage / réduction vulnérabilité	2/10	Mise en réseau acteurs	Externe	Départements / IIBRBS	IIBRBS, producteurs d'eau potable, usagers, Départements PC, gestionnaires de la voie d'eau, assurances ...	DSEA
OBJECTIF 3 - Maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau											
15	Mettre en place les techniques, outils, modes de gestion permettant de réduire la consommation d'eau et l'usage des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts	Action existante	Q-	Moyens constants	qualité / quantité / gestion espaces verts ou agricoles	2 / 3	Communication / Sensibilisation	Interne / Externe	Multiples	AESN, Région, CG 94, Collectivités locales, associations, gestionnaires d'infrastructures...	DEVP
16	Mener une action visant à mobiliser les gestionnaires d'espaces verts, de loisirs et d'infrastructures pour la réduction de l'utilisation des pesticides	Action existante à développer	Q-	Redéploiement de moyens	pollutions / pesticides	3	Mise en réseau acteurs	Externe	CG 94	Collectivités locales, Syndicat Marne Vive, Aqui'Brie, DIREN, Phyto'Cités, gestionnaires « Espaces verts et infrastructures » (RFF, aménageurs,...), DRIAF, Chambres d'agriculture	DEVP, DSEA, DTVD
17	Généraliser la mise en place de plans de gestion et/ou de plans de désherbage au niveau des communes, des gestionnaires d'espaces verts ou gestionnaires d'infrastructures	Action nouvelle	R +	-	pollutions / pesticides	2 / 3	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	Multiples	Collectivités (communes, CG 94) Gestionnaires d'espaces verts et d'infrastructures	DEVP, DSEA, DTVD

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 3 - Maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau											
18	Accompagner l'évolution des pratiques culturales agricoles et des exploitations agricoles val-de-marnaises pour un plus grand respect de l'environnement	Action existante à développer	R+	Redéploiement de moyens	qualité / quantité /Agriculture durable	2 / 3	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94 / DRIAF (?)	CG 94, Région, DRIAF, Chambre d'agriculture, Agriculteurs...	Décidé + DEVP, DDEE, DSEA
19	Réduire, en articulation avec les Plans régionaux d'élimination des déchets, les rejets de produits toxiques (huiles, peintures, solvants, etc.) des particuliers et des activités	Action existante à développer		Budget supplémentaire	pollutions / déchets	3	Projet	Interne / Externe	Multiples : Région / CG 94 / communes / distributeurs	Région, CG 94, Communes, Distributeurs, CCI, CMA	DSEA , Décidé, DDEE
20	Déterminer / Evaluer l'impact des sols pollués sur la qualité des eaux : diagnostic, suivi, plan d'actions, recommandations,...	Action nouvelle	Q+	Moyens constants	pollutions / sols	3	Etudes	Externe	Multiples : BRGM, DRIRE, CG 94, EPA ORSA, PAP	DRIRE-STIIC, BRGM, CG 94, Archives départementales, PAP	DSEA, DDEE
OBJECTIF 4 - Améliorer l'assainissement et mettre en place des techniques de dépollution adéquates pour restaurer la qualité de l'eau											
21	Mettre en œuvre le Schéma directeur d'assainissement du SIAAP	Action existante		-	pollutions / assainissement	3 / 4 / 10	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	SIAAP	SIAAP, CG 94, gestionnaires de réseaux	DSEA
22	Mettre en œuvre le Schéma directeur départemental d'assainissement (SDDA) <u>Sous-action 1</u> – Vers une gestion mieux coordonnée de l'assainissement dans le Val-de-Marne ; <u>Sous-action 2</u> – Vers une amélioration de la conformité des branchements ; <u>Sous-action 3</u> – Vers un meilleur contrôle de la qualité des effluents / rejets non domestiques ; <u>Sous-action 4</u> – Vers une meilleure maîtrise des débits et des rejets d'eaux pluviales dans le réseau ou vers le milieu naturel (récupération et ré-utilisation des eaux de pluie)	Action existante	R+	Moyens constants	pollutions / assainissement	2 / 3 / 4 / 6	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94	Gestionnaires de réseaux d'assainissement, aménageurs, usagers du réseau, PAP ...	DSEA
23	Etudier des solutions pour lutter contre les pollutions liées à l'habitat flottant, aux activités de plaisance, aux ports urbains	Action existante	Q+	Moyens constants	pollutions / assainissement	3/4	Etudes	Interne / Externe	CG 94	Collectivités, gestionnaires de ports, VNF, PAP...	DSEA

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 4 - Améliorer l'assainissement et mettre en place des techniques de dépollution adéquates pour restaurer la qualité de l'eau											
24	Coordonner les dispositifs d'alerte en cas de pollutions accidentelles (en interne au CG, avec les acteurs extérieurs : Police de l'eau, producteurs d'eau potable, DDASS) et assurer l'information des particuliers.	Action existante à développer	Q+	-	pollutions / accidentelles / alerte	3 / 4	Mise en réseau acteurs	Externe	A préciser	DDASS, Pompiers, Eaux de Paris, prod. d'eau potable	DSEA
25	Poursuivre la récupération des déchets flottants en rivière et sensibiliser les usagers et professionnels de l'eau à cette pollution	Action existante	R+	Moyens constants	pollutions / déchets flottants	3	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	SIAAP / CG 94	Gestionnaires de réseaux (SIAAP, CG 94, Coll locales), Producteurs d'emballage (grande surface, restauration rapide,...), PAP, associations	DSEA
26	Soutenir les campagnes de récupération des déchets menées sur les berges (subventionner les associations impliquées, relayer les initiatives engagées,...)	Action existante	Q+	Moyens constants	pollutions / déchets flottants / berges	3	Mise en réseau acteurs	Externe	CG 94	Gestionnaires de réseaux (SIAAP, CG 94, Coll locales), VNF, Association OSE, Au fil de l'eau, PAP...	DSEA
27	Mettre en place des conventions d'affectation et d'entretien des berges et étudier, en complément, les possibilités de mise en place de "parrainage des berges" par des associations ou des riverains	Action existante à développer	R-	Moyens constants	pollutions / déchets flottants / berges	3	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Interne / Externe	CG94 / Communes ou structures intercommunales / VNF	Gestionnaires des berges, Associations, PAP	DSEA, DEVP

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 5 – Préserver et reconquérir les milieux naturels et zones humides et favoriser le développement de la biodiversité en Val-de-Marne											
28	Mettre en œuvre les actions du PLAN VERT départemental en lien avec la ressource en eau, les espaces naturels et la valorisation du paysage fluvial : <u>Sous-Action 1</u> - Mettre en œuvre la Charte forestière de l'arc boisé 2004-2008 et initier dès 2009 une nouvelle charte ; <u>Sous-Action 2</u> - Valoriser les paysages remarquables (aménagement de belvédères, de cheminements, d'itinéraires de découverte,...) ; <u>Sous-Action 3</u> - Poursuivre l'aménagement des coulées vertes ; <u>Sous-Action 4</u> - Étudier les opportunités et aménager de nouvelles coulées vertes qui participent à l'articulation trame verte - trame bleue ; <u>Sous-Action 5</u> - Étudier les potentialités d'aménagement de promenades bleues (continuités piétons-cycles le long des berges notamment); <u>Sous-Action 6</u> - Étudier les potentialités de protection et de renforcement des continuités écologiques.	Action existante		Moyens constants	Espaces verts / Espaces naturels / Paysage / continuités écologiques	2/3/4/5/6	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94	CG 94, AEV, DRIAF, Collectivités locales, VNF, PAP...	DEVP
29	Élaborer et mettre en œuvre le Schéma départemental des espaces naturels et de la biodiversité	Action existante à développer		Moyens constants	Espaces naturels / Biodiversité	5	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94	CG 94, Région, AEV, ONF, Coll. locales, associations,...	DEVP
30	Engager une vaste démarche partenariale à l'échelle des boucles de la Marne pour fédérer les acteurs autour de la préservation des îles et des milieux naturels associés	Action nouvelle		Moyens constants	Espaces naturels / Biodiversité	5 / 10	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94 / Syndicat Marne Vive, ...	CG 94, Région, AEV, associations, Coll. locales,...	DEVP
31	Soutenir le projet de reconquête de la rivière "Bièvre"	Action existante à développer		Budget supplémentaire	Espaces naturels / Biodiversité	5 / 6	Projet	Interne / Externe	SIAAP / CG 94 / CA Val-de-Bièvre	CAVB, AESN, associations, Coll. locales,...	DSEA, DEVP, DADT
32	Mettre en place un guide des bonnes pratiques pour l'entretien, la gestion et la préservation des espaces rivulaires	Action nouvelle	R+	Budget supplémentaire	Aménagement / gestion / berges	5	Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94	CG 94, VNF, Gestionnaires de berges, PAP,...	DSEA, DEVP

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 6 - Faire de l'eau une composante essentielle de l'aménagement dans le Val-de-Marne											
33	Elaborer une charte d'aménagement de l'espace public départemental (espaces gérés par le Conseil général : espaces verts, voiries départementales) intégrant le volet EAU et généraliser les principes de cette charte, afin de la décliner sur d'autres espaces publics (opérations d'urbanisme, conception des espaces verts, aménagement de parkings, zones et parcs d'activités, ZAC)	Action existante à développer	R+	Moyens constants	Urbanisme / Aménagement	6	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94	CG 94 + Acteurs de l'aménagement : Société d'aménagement, Collectivités locales, EPA ORSA, Associations Seine Amont, CCI...	DTVD, DSEA, DADT, DEVP, DBD, DDEE,...
34	Intégrer la cible EAU comme une cible prioritaire dans les projets de construction et aménagements réalisés par le Conseil général et promouvoir les démarches exemplaires menées à l'échelle du Val-de-Marne (construction HQE, Urbanisme HQE)	Action existante à développer	Q+	Moyens constants	Aménagement / construction HQE	6/10	Communication / Sensibilisation	Interne / Externe	CG 94 / Aménageurs	CG 94, CAUE, collectivités locales, EPA ORSA...	DBD, DSEA, DADT
35	Inventorier et étudier la possibilité de compléter les dispositifs permettant de gérer le surcoût de la construction lié à la mise en place de la Haute qualité environnementale vis à vis de l'eau (particuliers, activités) : aides, crédits d'impôts,...	Action nouvelle	Q-	Budget supplémentaire	Aménagement / construction HQE / coût	6	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94	CG 94, constructeurs, aménageurs, promoteurs, Agence Locale de l'Energie	DBD
36	Intégrer aux documents d'urbanisme des prescriptions concernant la prise en compte de l'eau et étudier la faisabilité d'un suivi, après dépôt, des permis de construire pour lutter contre l'imperméabilisation des sols	Action nouvelle	Q+	-	Urbanisme / Aménagement	6/10	Etudes	Externe	Communes	Communes et collectivités compétentes	DSEA, DADT
37	Faire un "SCOF" : Schéma de COhérence Fluviale de la Seine	Action nouvelle	Q++	Budget supplémentaire	Aménagement / développement	6/7/8/9/10	Schéma / Charte / guide...	Externe	A préciser	EPA ORSA, ACTEP, IAURIF, DIREN, Région, AESN, CCIP, CG 94, Coll locales, acteurs économiques, VNF, PAP,...	Multiples

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 6 - Faire de l'eau une composante essentielle de l'aménagement dans le Val-de-Marne											
38	Réaliser un Schéma Directeur Départemental d'Aménagement des berges de la Seine et de la Marne	Action existante à développer	R+	Moyens constants	berges	6 / 7	Schéma / Charte / guide...	Interne	CG 94	CG 94, Collectivités locales, acteurs économiques, VNF, PAP, usagers, ...	DSEA, DEVP, DADT, DTVD
39	Poursuivre l'aménagement des berges de la Seine et de la Marne en intégrant, chaque fois que cela est possible, une dimension naturelle forte et en tenant compte de la problématique des inondations (projets d'aménagement départementaux en cours et projetés)	Action existante		Moyens constants	Espaces naturels / Biodiversité / berges	6 / 7	projet	Interne	CG 94	Sociétés d'aménagement, Port Autonome de Paris (Bonneuil), Zones d'activités privées, VNF...	DSEA, DEVP, DADT, DTVD
40	Mettre en place une politique de soutien à la création d'espaces verts et/ou naturels intégrant la prise en compte de l'eau	Action nouvelle	Q-	Redéploiement de moyens	Espaces naturels / Biodiversité / berges	6	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94	CG 94	DSEA, DEVP
41	Elaborer le Schéma Directeur Départemental des Murettes anti-crues, le long de la Seine et de la Marne, et organiser la surveillance et la gestion de ces ouvrages de protection locale.	Action existante	Q+	Moyens constants	Inondations / crues / berges	6	Projet	Interne	CG 94	CG 94	DSEA
42	Généraliser les diagnostics de vulnérabilité des équipements publics et privés et mettre en place des programmes d'actions et de travaux permettant de réduire la vulnérabilité de ces équipements en cas d'inondations	Action existante à développer	R+	Budget supplémentaire	Inondations / crues	6	Projet	Interne Externe	CG 94 / Autres gestionnaires de patrimoine (réseaux, infrastructures, équipements publics,...)	Gestionnaires de réseaux (assainissement et autres), d'équipements publics, IIBRBS, Collectivités locales, CCI...	DSEA, DBD, DTVD, DADT, ...
43	Mettre en place au sein du Conseil général un Plan de sauvegarde départemental, et étudier la possibilité de mise en place d'un dispositif de conseil aux communes dans le cadre de l'élaboration des plans de sauvegarde communaux	Action nouvelle		Budget supplémentaire	Inondations / crues	6	Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94 / Communes	CG 94, communes	DSEA, DG

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 6 - Faire de l'eau une composante essentielle de l'aménagement dans le Val-de-Marne											
44	Réaliser et coordonner des exercices de simulations de crues et améliorer la diffusion de l'information en cas de crise	Action existante à développer	Q+	Budget supplémentaire	Inondations / crues	6/10	Mise en réseau acteurs	Interne / Externe	Multiple	Préfecture, CG 94, Communes, secours, APPRIMS, EDF, GDF, RATP,....	DSEA, DG
45	Etudier le risque d'inondations (induit par la crue) suite aux remontées de nappes	Action nouvelle	Q+	Budget supplémentaire	Inondations / crues / nappes	6	Etudes	Externe	BRGM / CG 94	CG 94, BRGM, collectivités locales,...	DSEA
46	Mener une campagne de sensibilisation de la population et des activités pédagogiques concernant le risque "Inondation liée aux crues"	Action existante à développer	R-	Budget constant	Inondations / crues / sensibilisation	6/9	Communication / Sensibilisation	Externe	CG 94 (festival de l'Oh ! 2010 ?)	Collectivités locales, CG 94, IIBRBS, DDE	DSEA, Archives, Dir. éducation,...
47	Evaluer les risques socio-économiques liés à la crue (actualisation des études existant dans ce domaine) pour sensibiliser et prendre conscience du risque	Action nouvelle	R+	-	Inondations / crues / sensibilisation	6/9/10	Etudes	Externe	IIBRBS	IIBRBS, CG 94, collectivités locales, acteurs économiques	DSEA
OBJECTIF 7 – Faciliter la ré-appropriation de l'élément Eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire											
48	Etudier le développement des secteurs susceptibles de faire l'objet d'aménagements spécifiques : état des lieux, potentialités, articulation avec les circulations douces, portage, montage,... : Bras de Gravelle, Site de la Pierre Frite, Canal de Polangis, Bras du Chapitre à Créteil, Mise aux normes olympiques du Bassin de Choisy,...	Action nouvelle	R-	Budget supplémentaire	Aménagement / berges	6 / 7	Projet	Externe	Multiple	US Canoë Kayak, Ass. Sauv Bras du Chapitre, Villes, CDT, CG 94,....	DSEA, DADT, DEVP
49	Étudier la faisabilité d'ouverture d'une zone de baignade dans le Val-de-Marne	Action nouvelle	R+	Budget supplémentaire	Activités ludiques / baignade	7	Projet	Externe	Syndicat Marne Vive / CG 94 / Communes	Collectivités locales, Syndicat Marne Vive, CG 94, DDASS	DSEA, DADT, Serv des sports

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 7 – Faciliter la ré-appropriation de l'élément Eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire											
50	Mettre en œuvre les actions du plan de déplacements du Val-de-Marne (PDVM) en lien avec l'eau et le Plan bleu : <u>Sous-Action 1</u> - Accompagner les projets de ponts retenus (traversée de Seine, de Marne et de voies ferrées), <u>Sous-Action 2</u> - Mettre en œuvre le Schéma Départemental des Itinéraires cyclables (SDIC) et le Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de Randonnées (PDIPR), <u>Sous-Action 3</u> - Participer à l'aménagement de la vélo-route projetée le long de la Seine en réservant un espace pour les randonneurs (piétons, cycles, randonnée équestre), <u>Sous-Action 4</u> - Mise en oeuvre du volet relatif au transport de marchandises et de personnes par voie d'eau, <u>Sous-Action 5</u> - Prendre en compte les préconisations du Plan bleu en matière de gestion des eaux, de déplacements, d'inondations.	Action existante		Moyens constants	Transport et déplacements	7/8	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94	Région, STIF, CG 94, Collectivités locales, PAP	DTVD
51	Favoriser le développement des "passeurs de rives" et étudier les possibilités de pérennisation de leur activité tout au long de l'année.	Action existante à développer	R+	Redéploiement de moyens	Aménagement / franchissement	7	Projet	Interne	CG 94 / Communes / Région (STIF) / associations	CG 94, collectivités locales, Au Fil de l'eau,...	DSEA, DTVD
52	Inventorier les passerelles existantes (état, fonction, intérêt,...), et étudier les opportunités de réhabilitation ou de création de nouvelles traversées des cours d'eau, après évaluation du coût socio-économique de ces projets.	Action nouvelle	R+	Moyens constants	Aménagement / franchissement	7	Etudes	Externe	CG 94	CG 94, collectivités locales, associations,...	DTVD, DADT
53	Rechercher des solutions à la problématique d'appropriation privative des berges par les riverains : lancer une étude sur la problématique de privatisation illicite des berges et traiter les points durs liés à cette question	Action nouvelle	R+	-	Aménagement / Promenades / accès à l'eau	7	Etudes	Interne	VNF / Communes concernées / CG 94	CG 94, collectivités locales, VNF, riverains...	DSEA, DTVD, DADT

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 7 – Faciliter la ré-appropriation de l'élément Eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire											
54	Mener des actions de préservation du patrimoine historique lié à l'eau : patrimoines bâtis, paysagers, archéologiques liés à l'eau	Action nouvelle	Q+	Redéploiement de moyens	Patrimoine / préservation	7	Projet	Externe	Multiples	Région (service de l'inventaire du patrimoine), SDAP, Ass. Culture et guinguette, CG 94 (archives, Labo. d'archéologie, DEVP...), collectivités locales,...	Dir. de la Culture, DBD, Archives, DSEA, DEVP,...
55	Faire un inventaire de l'hydronymie val-de-marnaise (à l'occasion du festival de l'Oh !, dans le cadre des actions pédagogiques,...)	Action nouvelle	Q+	Moyens constants	Patrimoine / inventaire	7	Etudes	Externe	CG 94	UPD Commission Histoire, festival Oh !, Archives départementales...	Archives, Dir. Culture, DSEA
56	Actualiser et mettre en œuvre le Schéma départemental du tourisme et des loisirs dans le Val-de-Marne, et la convention de partenariat autour du pôle touristique régional des boucles de la Marne dans une perspective d'attractivité du territoire	Action existante	Q++	Moyens constants	Tourisme / Activités ludiques	7 / 8	Schéma / Charte / guide...	Externe	CDT	Région, CG 94, CDT, acteurs du tourisme, associations, Agence de Développement VDM...	DADT, DDEE, DSEA, DEVP, DTVD, Serv. des Sports
57	Réaliser un guide sur les activités de loisirs en lien avec l'eau : activités sportives, promenades (pistes cyclables, randonnées pédestres, équestre)...	Action nouvelle	Q+	Budget supplémentaire	Tourisme / Activités ludiques	7 / 8	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CDT	CG 94, CDT, acteurs du tourisme, collectivités locales, associations, PAP...	DADT, DSEA, DEVP, DTVD, Serv. des Sports
58	Créer un Comité Départemental Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)	Action nouvelle	Q+	Moyens constants	Activités ludiques / sports de nature	7	Schéma / Charte / guide...	Interne / Externe	CG 94	Région, CG 94, CDT, Collectivités locales, associations...	Serv. des Sports
59	Soutenir les associations qui s'investissent dans le domaine des activités sportives ou activités liées à l'eau (actions en faveur des milieux naturels, historiques, d'intérêt paysager) et trouver un soutien auprès des collectivités locales pour ces associations	Action existante à développer	Q+	Moyens constants	Activités ludiques / sports de nature	7	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Interne / Externe	Multiples	CG 94, collectivités locales	Serv. Des Sports, Proj'aide,...

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 7 – Faciliter la ré-appropriation de l'élément Eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire											
60	Réaliser un inventaire des manifestations artistiques autour de l'eau et promouvoir une approche pluridisciplinaire des manifestations en lien avec l'eau : expositions, peinture, fresques mémoires sur les ponts,...	Action existante à développer	Q+	Moyens constants	Activités ludiques / découverte	7/9	Etudes	Externe	CG 94	Musée, Centres culturels, associations, collectivités locales,...	DSEA, festival de l'Oh !, Dir. de la Culture
61	Multiplier les actions menées en matière de valorisation des archives départementales liées à l'eau (expositions, activités éducatives, partenariats, etc.), les mettre à disposition des acteurs de l'aménagement, des associations,...	Action existante	R-	Moyens constants	Activités ludiques / découverte	7/9	Communication / sensibilisation	Interne	CG 94	-	Archives, DSEA
62	Organiser des journées de découverte du patrimoine lié à l'eau	Action existante	R+	Moyens constants	Sensibilisation / habitants / territoire	7/9	Communication / Sensibilisation	Interne / Externe	CG 94, CDT, Associations,....	CG 94, CDT, associations, Comité départemental de randonnée (pédestre, cyclo, équestre), Musées	DSEA, DEVP, Archives
OBJECTIF 8 - Faire de l'eau le levier d'un développement économique durable du territoire											
63	Etudier et évaluer l'impact qu'aurait une augmentation du transport fluvial sur les milieux naturels, sur le cadre de vie et les activités liées à l'eau (sports, loisirs...)	Action nouvelle	Q+	Moyens constants	Conflits d'usage	8	Etudes	Externe	Région / AESN / CG 94	Région, VNF, CG 94, collectivités locales, associations, PAP	DTVD, DEVP
64	Mener une étude visant à mieux connaître les « éco-activités » en lien avec l'eau, leurs besoins et les perspectives de développement de ces filières économiques	Action existante	Q+	Moyens constants	Activités économiques / éco-activités	8	Etudes	Externe	CG 94	CG 94, Agence de développement 94, acteurs économiques, chambres consulaires...	DDEE
65	Créer et animer des ateliers thématiques sur les éco-activités en lien avec l'eau (par exemple dans le cadre du « Club des éco-acteurs du Val-de-Marne » organisé par l'Agence de Développement du Val-de-Marne)	Action existante à développer	Q+	Redéploiement de moyens	Activités économiques / éco-activités	8	Mise en réseau acteurs	Externe	Agence de Développement / CG 94	CG 94, Agence de développement 94, acteurs économiques, chambres consulaires	DDEE

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 8 - Faire de l'eau le levier d'un développement économique durable du territoire											
66	Soutenir l'émergence d'activités économiques dans le domaine des éco-activités (aide à la création d'entreprises dans le domaine de l'eau) et soutenir la création d'activités et de métiers autour de l'eau : navigation douce, transport de passagers, entretien des cours d'eau et des berges...	Action nouvelle	R-	Budget supplémentaire	Activités économiques / éco-activités	8	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	Région IDF / CG 94	CG 94, Agence de développement 94, acteurs économiques, chambres consulaires, Rectorat, Universités, ...	DDEE
67	Promouvoir le développement d'un éco-parc (parc d'activité) en lien avec les activités économiques liées à l'eau et / ou Décliner sur un espace spécifique les différentes problématiques en lien avec l'eau (activités économiques, éco-responsables, écologie industrielle...)	Action nouvelle	R-	Budget supplémentaire	Activités économiques / éco-activités	6/8	Projet	Externe	EPA ORSA, Communes, intercommunalités, CG 94	Région, Aménageurs, CAUE 94, SADEV, Communes, Intercommunalités, EPA ORSA	DADT, DDEE
68	Mettre en place les conditions permettant de doubler la capacité de production d'énergie géothermique	Action existante à développer	R+	Budget supplémentaire	Activités économiques / éco-activités / géothermie	8	Projet	Externe	CG 94	CG 94, Collectivités locales, aménageurs, DRIRE, Agence de développement 94	DSEA, DDEE
69	Favoriser l'emploi d'insertion, l'économie solidaire dans le domaine de l'eau et soutenir, par l'activité économique, les structures d'insertion dont l'activité relève du domaine de l'eau	Action existante à développer	R+	Moyens constants	Activités économiques / solidarité	8	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Interne / Externe	CG 94 / Autres ?	CG 94, Collectivités locales	DGEI, DDEE, DASD, DSEA
70	Répertorier l'ensemble des métiers liés à l'eau (et les faire connaître)	Action nouvelle	R-	Moyens constants	Activités économiques / métiers	8 / 9	Communication / Sensibilisation	Externe	CG 94	Région, Rectorat, Universités, acteurs de l'eau	DSEA, Dir. Ens. Sup
71	Organiser des « journées portes ouvertes / forums professionnels » permettant la découverte des activités économiques et métiers liés à l'eau	Action existante à développer	R+	Moyens constants	Sensibilisation / habitants & professionnels	8 / 9	Communication / Sensibilisation	Interne / Externe	CG 94 / CDT	Multiples	DSEA, DEVP, DDEE

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 9 - Mieux sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux de l'eau pour l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau											
72	Mettre en place un espace ouvert à tous (habitants, professionnels de l'eau, associations) pour débattre, échanger sur les bonnes pratiques, s'informer,...	Action nouvelle	R+	Budget supplémentaire	Sensibilisation / habitants & professionnels	9 / 10	Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94	Multiples	DSEA, Décidé
73	Poursuivre les cycles de conférences de l'Université Populaire de l'eau et du développement durable (et leur déclinaison en amont du festival de l'Oh ! sous la forme des Mardis de l'eau) et étudier les possibilités d'évolution du format actuel type « conférence » vers un espace de débat	Action existante	R+	Moyens constants	Sensibilisation / habitants / enjeux de l'eau	9	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94	CG 94	Décidé , DSEA
74	Mettre en œuvre et/ou expérimenter des processus de concertation locale sur des projets ou des territoires en lien avec l'eau, en appliquant les principes de la charte de la participation du Conseil général	Action existante à développer	Q+	Budget supplémentaire	Participation / habitants	9	Projet	Interne / Externe	CG 94	Collectivités locales, acteurs de l'eau, usagers	Décidé, DSEA
75	Mener des campagnes de sensibilisation auprès des habitants sur les enjeux de l'eau	Action existante à développer	R+	Redéploiement de moyens	Sensibilisation / habitants / enjeux de l'eau	9	Communication / Sensibilisation	Externe	Multiples	Gestionnaires de réseaux d'assainissement, producteurs d'eau potable, associations,...	DSEA, Dir. Com et autres directions en fonction des thématiques
76	Mener des actions ciblées à destination de personnes relais, identifiées comme étant des vecteurs d'information dans la société civile (ex : gardiens d'immeubles)	Action nouvelle	R+	Budget supplémentaire	Sensibilisation / enjeux de l'eau	9	Communication / Sensibilisation	Externe	Multiples	Bailleurs sociaux, fédérations de professionnels, ...	DSEA, Dir. Com
77	Mener une action ciblée à destination des consommateurs dans les grandes surfaces	Action nouvelle	Q+	Budget supplémentaire	Sensibilisation / enjeux de l'eau	9	Communication / Sensibilisation	Externe	CG 94	CG 94, Grande distribution,...	DSEA, Dir. Com
78	Renforcer et valoriser les actions pédagogiques menées à destination des scolaires, du primaire à l'Université	Action existante	Q+	Moyens constants	Sensibilisation / scolaires / enjeux de l'eau et territoire	9	Projet	Interne Externe	Multiples	CG 94, collectivités locales, associations d'éducation à l'environnement	DSEA, Dir. Education, DEVP
79	Mener une action ciblée de sensibilisation aux enjeux de l'eau de la communauté éducative (enseignants, éducateurs, parents...)	Action nouvelle	Q+	Redéploiement de moyens	Sensibilisation / professionnels	9	Communication / Sensibilisation	Externe	CG 94	CG 94, Rectorat, IUFM...	DSEA, Dir. Education, ...

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 9 - Mieux sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux de l'eau pour l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau											
80	Expérimenter la mise en œuvre d'une action de communication concertée dans le domaine de l'eau (sur une thématique pré-identifiée)	Action nouvelle	Q+	Redéploiement de moyens	Sensibilisation / habitants / enjeux de l'eau et territoire	9 / 10	Projet	Externe	A préciser	CG 94, acteurs de l'eau concernés par la thématique par exemple	DSEA, Dir. Com
OBJECTIF 10 - Favoriser la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans le Val-de-Marne, en France et dans le monde											
81	Favoriser le travail collaboratif, la discussion et les échanges entre professionnels de l'eau	Action existante	R+	Moyens constants	Sensibilisation / professionnels / réseaux	10	Mise en réseau acteurs	Externe	CG 94	Multiples : société française des urbanistes, mécatronic, réseaux professionnels,...	DSEA, Décidé, Autres dir. Coord. Territoriaux
82	Mener une campagne de sensibilisation (généraliste et/ou spécifique) à destination des collectivités territoriales : élus, services techniques, porteurs de projet	Action existante à développer	R+	Redéploiement de moyens	Sensibilisation / professionnels	10	Communication / Sensibilisation	Externe	Multiples	Multiples	DSEA, Dir. Com et autres directions en fonction des thématiques
83	Mener des campagnes de sensibilisation auprès des acteurs économiques et des professionnels de l'eau	Action existante à développer	R+	Redéploiement de moyens	Sensibilisation / professionnels	10	Communication / Sensibilisation	Externe	Multiples	Réseau des chambres consulaires (CCI, CMA), Syndicats profess., Agence de l'eau, Coll. locales, CG 94, DRIRE, ADEME...	DSEA, Dir. Com et autres directions en fonction des thématiques
84	Mettre en place un dispositif de type APPEL A PROJET permettant de décerner, chaque année, un prix récompensant les démarches exemplaires au regard de l'eau : un prix "Citoyen", un prix "Acteurs économiques", un prix "Collectivités / Institutions", un prix "Associations", un prix "Entreprises innovantes"	Action nouvelle		Budget supplémentaire (?)	Sensibilisation / professionnels / habitants	TOUS	Communication / Sensibilisation	Interne / Externe	CG 94	Multiples : CCI, CMA, Agence de développement du Val-de-Marne, DRIRE, fédérations française des urbanistes, clubs, réseaux,...	DSEA
85	Poursuivre et multiplier les échanges de compétences dans le cadre de la coopération décentralisée	Action existante	R+	Moyens constants	Sensibilisation / professionnels / réseaux	10	Projet	Interne	Multiples	Gestio. de réseaux d'assainissement, producteurs d'eau potable, coll. locales,...	DSEA, SRI

N°	Intitulé	Type d'actions	Code Action	Moyens à mobiliser (CG 94)	Mots Clés	Objectifs de la Charte	Type d'actions	Portée	Maîtrise d'ouvrage pressentie	Partenaires pressentis	Directions concernées
OBJECTIF 10 - Favoriser la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans le Val-de-Marne, en France et dans le monde											
86	Faire connaître et renforcer la coordination entre les différentes actions menées sur l'eau à l'international	Action existante à développer	Q+	Redéploiement de moyens	Sensibilisation / professionnels / réseaux	10	Mise en réseau acteurs	Externe	CG 94 + Autres	CG 94, gestion. de réseaux d'assainis., AESN, Associations	DSEA, SRI
87	Soutenir les projets associatifs val-de-marnais en matière de solidarité internationale sur le thème de l'eau	Action existante	Q+	Moyens constants	Sensibilisation / professionnels / réseaux	10	Outils existants ou Nouveaux outils/dispositifs	Externe	CG 94	-	DSEA, SRI, Proj'aide
FICHES OUTILS relatives à la Gouvernance du PLAN BLEU											
88	Définir et mettre en place l'instance de coordination et de suivi du Plan bleu	Action nouvelle		Moyens constants	Suivi	10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	DSEA, Contrôle de gestion et de l'évaluation
89	Identifier et mettre en place les outils qui permettront d'assurer le suivi du Plan bleu (Tableau de bord pour le suivi des actions, actualisation,...)	Action nouvelle		Moyens constants	Suivi	10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	DSEA, Dir. Com
90	Elaborer le Plan de communication du Plan bleu en mobilisant les outils les plus adaptés	Action nouvelle		Moyens constants	Communication	9 / 10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	DSEA, Dir. Com
91	Créer un espace Internet dédié au Plan bleu	Action nouvelle		Budget supplémentaire	Communication	9 / 10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	DSEA, Dir. Com
92	Créer et diffuser la Lettre du Plan bleu (électronique / courrier) (cf. Plan de communication)	Action nouvelle		Budget supplémentaire	Communication	9 / 10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	DSEA, Dir. Com
93	Mettre en place un Label permettant d'identifier les actions du Plan bleu et réfléchir aux modalités d'attribution de ce Label	Action nouvelle		Moyens constants	Communication	10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	
94	Définir les critères d'évaluation relatif à l'atteinte des objectifs identifiés dans le Plan bleu avec les différents acteurs impliqués (comité d'évaluation) et réaliser régulièrement l'évaluation du Plan bleu (dans 2 ans, dans 5 ans, dans 10 ans) et diffuser les résultats de cette évaluation	Action nouvelle		Moyens constants	Evaluation	10	Suivi du Plan bleu	Interne / Externe	CG 94	Signataires de la charte	DSEA, Contrôle de gestion et de l'évaluation

2009-5 – 5.2.12. — **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).**
Avis du Conseil général du Val-de-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 211-1, L. 212-1 et suivants, L. 122-4 et suivants, R. 122-17 et suivants et R. 212-1 à R. 212-25 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;

Vu le dossier transmis par le préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie et le président du comité de bassin Seine-Normandie ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 5^e commission par M. Perreux ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Approuve globalement le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands.

Article 2 : Demande que le schéma directeur soit complété ou précisé par :

- une clarification du rôle des acteurs de l'eau ;
- un renforcement des orientations dans le domaine de la valorisation économique et sociale de l'eau ;
- un objectif de réalisation de guides relatifs aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales favorisant leur généralisation, qui tiendront compte des contraintes locales, comme le risque de mouvement de terrain, la pollution des sols... ;
- une incitation à la préservation des espaces agricoles péri-urbains ;
- la mise en place de systèmes d'aide à la mise en conformité des branchements et réseaux intérieurs des particuliers, tout en généralisant la sensibilisation sur cette problématique ;
- la généralisation de la préconisation d'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par les personnes sensibles (cours d'école, parcs publics, hôpitaux...) ;
- l'ajout de dispositions relatives à la gestion des sédiments de curage et dragage des cours d'eau et canaux ;
- la prise en compte des circulations d'eau dans les sols pollués pour la définition des règles applicables dans les aires d'alimentation de captage en eau potable ;
- une référence au rôle des départements, via les politiques départementales « espaces naturels sensibles », dans la préservation et la reconquête des zones naturelles, et notamment les zones humides ;
- la promotion d'une nouvelle culture de l'aménagement en zone inondable et du concept de « ville résiliente » ;
- le soutien à l'étude de techniques de traitement des substances dangereuses à coût acceptable, en complément des indispensables actions préventives ;
- la prise en compte des remarques formulées en annexe 3.

Article 3 : Appelle de ses vœux :

- une refonte du financement des politiques publiques de l'eau et de l'assainissement garantissant la pérennité de services de qualité et durables et visant à une meilleure répartition de la pression financière entre les différentes catégories d'usagers ;
- un accès à l'eau équitable et juste pour tous, basé sur un système de facturation permettant la prise en compte de critères sociaux ;
- la mise en place de moyens humains et financiers adaptés aux ambitions du schéma et pérennes ;
- une mobilisation des services de l'État pour un meilleur accompagnement des acteurs du domaine de l'eau ;
- un renforcement des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, notamment par des aides plus conséquentes de l'État ;
- la mise en place d'un système de gouvernance global du bassin de la Seine de sa source à sa confluence avec l'Oise, en complémentarité des schémas d'aménagement et de gestion des eaux et dans le respect du principe de solidarité amont/aval, qui pourrait être confié à l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), sous condition d'élargissement de ses compétences et de ses membres sur un périmètre reconnu comme établissement public territorial de bassin.

Article 4 : S'engage à apporter une contribution à la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux dans la limite des compétences et moyens financiers du Conseil général, notamment à travers la mise en œuvre du Plan bleu et du schéma directeur départemental d'assainissement.

2009-5 – 5.3.13. — Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne confluence. Avis du Conseil général du Val-de-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 210-1 à L. 212-11 et R. 212-26 à R. 212-48 ; ;

Vu le dossier transmis par le préfet du Val-de-Marne en date du 30 janvier 2009 ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 5^e commission par M^{me} Jeanvoine ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Donne un avis favorable au périmètre proposé par le préfet du Val-de-Marne, préfet coordonnateur, pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Marne Confluence, sous réserve de clarification de la situation des communes de la Queue-en-Brie, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie qui sont situées à la fois sur les SAGE Marne Confluence et du bassin versant de l'Yerres, et approuve les enjeux principaux présentés dans le dossier préliminaire.

Article 2 : S'engage à participer activement à l'élaboration du SDAGE, à soutenir financièrement cette démarche et à la mettre en œuvre via sa politique départementale, notamment dans le Plan bleu et le schéma directeur départemental d'assainissement.

2009-5 – 5.4.14. — **Plan régional pour la qualité de l'air. Avis du Conseil général du Val-de-Marne.**

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 relative aux libertés et responsabilités locales (article 48) ;

Vu le décret d'application du 24 février 2004 qui a donné aux régions la compétence de l'élaboration des plans régionaux pour la qualité de l'air ;

Vu la lettre du président du Conseil régional en date du 6 mars 2009 ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 5^e commission par M. Blavat ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Émet un avis favorable au projet de plan régional pour la qualité de l'air qui doit permettre de réduire les émissions polluantes pour respecter les objectifs de qualité de l'air, mais aussi de réduire les inégalités environnementales et de sensibiliser le grand public et les décideurs.

Article 2 : Rappelle l'insuffisance des moyens accordés par l'État, à un développement et une amélioration des transports en commun et du fret ferroviaire, à la hauteur des enjeux de la qualité de l'air en Île-de-France et des attentes de la population.

Article 3 : Demande expressément que l'adoption du plan soit suivie, dans le cadre des travaux du plan de déplacements urbains d'Île-de-France :

— d'une étude économique qui évalue l'ensemble des investissements publics, en matière de transport, requis pour atteindre les objectifs de qualité de l'air, mais aussi le facteur 4 de réduction des gaz à effet de serre, afin que l'ensemble des acteurs disposent des éléments de visibilité nécessaires aux choix financiers à consentir, aux différents horizons prospectifs ;

— de la mise en place d'une autorité régionale compétente en matière de transport de marchandises, dotée des moyens financiers et humains suffisants pour coordonner les actions liées au transport de marchandises.

Article 4 : S'engage à apporter une contribution à la mise en œuvre du plan, dans la limite de ses compétences et moyens financiers, dans le cadre de sa politique de transport, d'aménagement, d'accueil de la petite enfance et des collèges, mais aussi à l'occasion de l'élaboration du Plan climat du département.

.../...

2009-5 – 5.5.15. — Mise à jour du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 361-1 et L. 361-2 ;

Vu sa délibération n° 96-614-08S-29 du 24 juin 1996 adoptant le principe d'élaboration du plan départemental de promenade et de randonnée ;

Vu sa délibération n° 99-613-10S-24 du 22 novembre 1999 adoptant le plan ;

Vu les délibérations des communes donnant un avis favorable aux modifications du plan portant sur leur territoire ;

Sur la proposition du Comité départemental de randonnée pédestre (Codérando 94) ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

Sur le rapport présenté au nom de la 5^e commission par M. Blavat ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Dans le plan départemental de promenade et de randonnée, les quatre itinéraires suivants sont modifiés pour améliorer le cheminement ou valoriser les aménagements des villes :

— l'itinéraire PR des Bruyères au niveau de Noiseau et Sucy-en-Brie : passage par l'allée Blanche, l'allée des Soupirs et l'allée Dauphine en remplacement de la route forestière royale.

— l'itinéraire GRP Vallées et forêts briardes au niveau de Limeil-Brévannes et de Boissy-Saint-Léger : passage par l'allée Thérèse en remplacement du chemin rural n° 5 et de la route départementale 204 (ex-RD 94° ;

— l'itinéraire GR14 :

– au niveau de Boissy-Saint-Léger avec l'inscription d'un itinéraire bis par le domaine du Piple et la substitution du sentier (pelouse du Progrès) par la piste cyclable,

– au niveau de Créteil avec la création du circuit de Créteil entre les berges de la Marne et le carrefour Pompadour et passage par le déversoir pour gagner l'île Brise-Pain ;

— l'itinéraire Ceinture verte Île-de-France Ouest au niveau de Fresnes : passage par le parc du bois des Prés en continuité du GR 11 et du GR de la vallée de la Bièvre pour rejoindre le GR Ceinture verte de l'Île de France.

Article 2 : Dix itinéraires de promenade et de randonnée nouveaux sont créés :

— l'itinéraire GR 2 (6 km) part de la porte du bois de Vincennes, traverse les communes de Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil et Alfortville pour rejoindre les bords de Seine et les longer sur la rive droite par Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges puis, sur la rive gauche, par Villeneuve-le-Roi pour atteindre l'écluse d'Ablon-sur-Seine. Il reprend les itinéraires GR 14, GR des Bords de Marne et PR de Créteil en début de parcours ;

— l'itinéraire PR de Villiers (7 km) parcourt la commune de Villiers-sur-Marne ;

— l'itinéraire PR de Bry (6 km), à Bry-sur-Marne, prolonge le GR 14 et le GR des Bords de Marne par les quais jusqu'à l'hôtel de ville pour emprunter le centre-ville et revenir vers les quais ;

— l'itinéraire PR tour du lac de Créteil (6,500 km), à Créteil, inscrit au plan les cheminements aménagés le long du lac ;

— l'itinéraire PR des îles du vieux Créteil (3,200 km), à Créteil, parcourt l'île Brise-Pain et l'île Sainte-Catherine ;

— l'itinéraire PR des îles aux Oiseaux (7,500 km) forme une boucle reliant le GR 14 et le GR des Bords de Marne à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne par les quais Winston-Churchill, du Mesnil et de Champignol à Saint-Maur-des-Fossés ;

— l'itinéraire PR circuit du parc interdépartemental de Choisy (4,500 km), à Choisy-le-Roi, relie le GR Ceinture verte ouest à l'ensemble du parc ;

— l'itinéraire diverticule de la gare d'Ablon à la Seine (600 mètres), à Ablon-sur-Seine, constitue une liaison entre le GR 2 et le PR de Villeneuve-le-Roi ;

— le GR 11 sentier de la Bièvre (10,900 km). constitue une promenade qui va de Paris à Saint-Cyr dans les Yvelines en traversant Gentilly, Arcueil, Cachan, L'Haÿ-les-Roses et Fresnes (dans le Val-de-Marne) ;

— l'itinéraire sentier de Marolles-en-Brie forme une boucle dans Marolles, entre Marolles et Santeny.

Commission permanente

Séance du 25 mai 2009

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI _____

2009-10-19 - Soutien financier du Département à une action de sensibilisation et d'information sur les métiers, les recrutements et les dispositifs favorisant l'accès à l'emploi et à la création d'entreprise. Avenant au contrat d'objectifs 2007-2009 avec la Mission locale Bièvre Val-de-Marne. Subvention de 4 700 euros.

DIRECTION DES TRANSPORTS, DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS _____

2009-10-17 - Marchés avec le groupement d'entreprises solidaires POA (titulaire) / MAES (lot n°1) et l'entreprise Freyssinet (lot n°2) (suite à un appel d'offres ouvert). RD 48 à Vitry-sur-Seine et Alfortville - Travaux de réfection du pont suspendu du Port à l'Anglais.

2009-10-24 - Budget 2009 de la direction des transports, de la voirie et des déplacements. Affectation des autorisations de programme (AP) globales relatives aux programmes de requalification et de rénovation/mise en sécurité des équipements du réseau routier départemental.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2009-3 – 1.8.8 du 16 mars 2009 relative au budget des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour l'exercice 2009 ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1.3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : Décide d'affecter les A.P. (autorisations de programme) globales votées par le Conseil général, dans le cadre du budget des autorisations de programme, aux opérations individuelles telles qu'identifiées dans les tableaux annexés à la présente délibération.

.../...

Programme de requalification du réseau routier départemental
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23151.5

AP votée (en M€)	CP 2009	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
25,44	9,00	11,50	4,19	0,75

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	5,73	23 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	19,70	77 %

AP affectée à :	<i>Routes départementales</i>	AP déjà affectée	Affectation
		Sénia Orly/Thiais, rues des Alouettes et Bas-marin	
	RD 45 Champigny, avenue de Stalingrad		0,025
	RD 50 Ivry, avenue Gosnat		0,150
	RD 50 Ivry, avenue Gosnat, aménagement de Talus		0,095
	RD 50 Ivry, avenue Gosnat, x Thorez - Spinoza		0,030
	RD60 Chevilly-Larue, avenue du Général-de-Gaulle		2,470
	RD 94 Limeil-Brévannes, avenue Descartes	0,800	0,224
	RD 123 Charenton-le-Pont, carrefour rue Victor-Hugo		0,567
	RD 125 bis Orly, ZAC des Aviateurs		0,220
	RD 136 Limeil-Brévannes et Boissy, avenue de Valenton	0,949	-0,050
	RNIL 4 Champigny, avenue Roger Salengro		0,500
	RNIL 6 Charenton-le-Pont, rue Arthur Croquette		0,050
	RN 186 x RD 42 ^A x accès zone Périgares Fontenay		2,600
	RN 303 Villiers, carrefour Aristide Briand		0,057
	RNIL 305 Thiais / Choisy		0,032
	RNIL 305 Vitry-sur-Seine, carrefour Watteau		0,500
	TOTAL affecté par la présente délibération :		9,07
			35,66 %

Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations		10,63	41,80 %
---	--	-------	---------

Programme de rénovation et de mise en sécurité des équipements routiers
Chapitre 23 - sous fonction 621 - nature 23152

AP votée (en M€)	CP 2009	CP 2010	CP 2011	Reste à phaser
7,05	2,30	3,00	1,40	0,35

Pour mémoire :	Fraction de l'AP déjà affectée	2,16	31 %
	Fraction de l'AP disponible pour affectation	4,89	69 %

	<i>Routes départementales</i>	AP déjà affectée	Affectation	
	AP affectée à :	SIGNALISATION TRICOLERE		
Travaux annexes		0,321	0,145	
Audit		0,150	0,050	
ÉCLAIRAGE PUBLIC				
Renouvellements ponctuels		0,210	0,028	
RD 30 Champigny, avenue de la République		0,500	0,059	
RD 43 Fontenay, avenue Victor-Hugo		0,600	-0,216	
JALONNEMENT				
Jalonnement de Créteil - schéma directeur		0,240	0,087	
Jalonnement de Nogent - schéma directeur		0,060	0,140	
GESTION DE TRAFIC				
Études		0,085	0,103	
Travaux divers de régulation		0,675	0,435	
TOTAL affecté par la présente délibération :			0,83	11,78 %

Fraction d'AP disponible pour de nouvelles affectations		4,06	57,54 %
---	--	------	---------

2009-10-38 - Acquisition foncière pour l'aménagement du carrefour RD 4 (ex-RNIL 4) / chemin des Marmousets / rue de l'Avenir à La Queue-en-Brie.

PÔLE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT _____

2009-10-2 - Convention avec la commune de Saint-Maur-des-Fossés. Organisation d'escales dans le cadre du Festival de l'Oh ! 2009

2009-10-26 - Subvention de 3 000 euros à l'association Zahoud'Art dans le cadre de la valorisation des projets des associations du Val-de-Marne en lien avec l'invité d'honneur du festival de l'Oh ! 2009 : le fleuve Niger.

2009-10-28 - Programme de défense contre les crues et interventions sur les berges de la Seine et de la Marne dans le Département du Val-de-Marne : individualisation du programme 2009.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1 .3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : le programme 2009 des travaux d'aménagement et d'entretien des berges de la Seine et de la Marne est individualisé comme suit :

- Champigny-sur-Marne - quais Galliéni, Victor-Hugo, Pissaro et du Halage :
réhabilitation de l'aménagement réalisé en 1970 par le Département : 610 000 €
- Murettes anti-crues : première tranche de réhabilitation des murettes anti-crues
suite à l'étude diagnostique : 220 000 €
- Villeneuve-Saint-Georges : reconstruction d'un tronçon du perré effondré
à l'aplomb de la piste cyclable des marronniers : 130 000 €
- Alfortville : liaison entre le site des éclusiers de Port à l'Anglais et l'ancienne estacade
Biospringer par la création d'un cheminement piétons avec réhabilitation du perré : .. 230 000 €
- Vitry-sur-Seine : réhabilitation de la voie de service du site des éclusiers
de Port à l'Anglais ouverte au public et transformée en itinéraire partagé : 60 000 €
- Divers et imprévus : ces crédits permettront de réparer ponctuellement des perrés
et des murettes répartis sur le linéaire total des berges de la Seine et de la Marne :.. 150 000 €

Article 2 : Les crédits sont inscrits au chapitre 23, sous-fonction 61, nature 231351.1 du budget.

2009-10-32 - Festival de l'Oh ! 2009 - Tarification des droits d'accès aux bateaux navettes et croisières.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1 .3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : L'accès aux bateaux navettes et croisières est gratuit pour les festivaliers de moins de 12 ans.

Article 2 : Le tarif applicable aux passagers de plus de 12 ans est fixé à 2 € par jour pour les bateaux navettes et croisières, quel que soit le nombre de voyages effectués.

Article 3 : La recette sera imputée au chapitre 75, sous fonction 738, nature 7588 du budget général.

2009-10-33 - Subvention de 2 400 euros à l'association Niger Vivant dans le cadre de la valorisation des projets des associations du Val-de-Marne en lien avec l'invité d'honneur du festival de l'Oh ! 2009 : le fleuve Niger.

2009-10-35 - Conventions de mécénat relatives à la réalisation du Carnaval de l'Oh ! avec les sociétés : Ineo, CanalE, Dideron SAS, Valentin, Cegelec et la Lyonnaise des eaux.

DIRECTION DES BÂTIMENTS

2009-10-36 - Avenants n° 1 aux marchés avec diverses entreprises. Rénovation de la crèche et de la PMI Gisèle-Vatinel à Limeil-Brévannes.

Lot n°3 : bardage - société Sorecob.

Lot n°4 : menuiseries aluminium extérieures - société Barbier.

Lot n°5 : menuiseries intérieures - société Atelier Ollivaud.

Lot n°8 : faux-plafonds - entreprises Sertac.

Lot n°13 VRD/Espaces Verts- entreprises SETP/Eurovert.

PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

2009-10-12 - Convention avec la Ville de Champigny-sur-Marne et le collège Musselburgh à Champigny-sur-Marne. Utilisation par la Ville de la salle de sport intégrée au collège.

2009-10-13 - Aide à la demi-pension dans les collèges publics. Versement des indemnités au personnel chargé de l'instruction des demandes (59 959,81 euros). Abondements aux budgets des établissements pour frais de gestion (12 451,46 euros).

2009-10-14 - Conventions avec les associations Moderniser sans exclure-Sud et Vivacités Île-de-France. Réalisation des actions du conseil général des collégiens, au cours du mandat 2007/2009.

2009-10-15 - **Annulation de la décision modificative n° 1 au budget 2009 du collège François-Rabelais de Vitry-sur-Seine.**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008 – 1.3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attribution à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Dit que la décision modificative n° 1 au budget 2009 du collège François-Rabelais de Vitry-sur-Seine est annulée.

Article 2 : M. le président du Conseil général est autorisé à revêtir de sa signature la pièce B11.6 de la décision modificative n°1 au budget 2009 du collège François-Rabelais de Vitry-sur-Seine.

2009-10-10 - Redevance d'occupation temporaire du domaine public départemental relative à la gestion du bar-restaurant du MAC/VAL.

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008 – 1.3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attribution à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Fixe la part fixe de la redevance annuelle d'occupation temporaire du domaine public départemental relative à la gestion du bar restaurant du MAC/VAL à 10 000 euros à compter de 2012, et une part variable établie à 3 % du chiffre d'affaire hors taxes après déduction faite de la part fixe d'un montant de 10 000 euros lorsque le chiffre d'affaire excède 500 001 euros HT. En outre, l'occupant remboursera les frais de fluides pris en charge par le murée au prorata des consommations constatées et de la superficie occupée, soit 3,5 %.

Article 2 : Les recettes correspondantes sont inscrites au chapitre 70, sous-fonction 314, natures 70323 et 7038 du budget.

SERVICE DE LA JEUNESSE

2009-10-25 - Attribution de bourses pour les projets à l'initiative de jeunes sur le thème de la solidarité dans le cadre d'actions humanitaires et d'échanges internationaux 2009. 1^{re} série.

Association Consud Cachan	Construction de cases de santé, dons de fournitures scolaires et de moustiquaires, construction d'une bibliothèque (Sénégal).	3 500 €
Association l'Élan du cœur Choisy-le-Roi	Réhabilitation du centre de santé d'Oréfondé (Sénégal).	1 600 €
Association Los Ninos de Colores - Gentilly	Accompagner la venue en France d'artistes péruviens, réalisation d'une exposition et la co-organisation du festival Graff War à Lima (Pérou)	2 400 €
Association Psychomotricité sans frontière - Plaisir	Apporter du matériel de psychomotricité ainsi que des compétences dans le domaine (Sénégal).	1 400 €
Association ACA Alfortville	Poursuite de la rénovation de l'école, sensibilisation à l'environnement, actions de lutte contre la violence (Algérie).	3 500 €
Association Action Création - Créteil	Soutien logistique au centre culturel de Lomé. Travail autour d'une création avec les jeunes du quartier. Réalisation d'outils pédagogiques et formation (Togo).	4 050 €
Association Afrique Agir Choisy-le-Roi	Sensibilisation au paludisme, promouvoir le développement, l'éducation et la santé, échange interculturel entre les jeunes du village et les jeunes français (Mali).	3 000 €

Association ALIAJ Charenton-le-Pont	Participation à la récolte des arachides dans la ville de Bakel pour créer un échange entre jeunes sénégalais et français. Actions diverses au sein des structures scolaires de la ville.	3 200 €
Association Ametiss Nogent-sur-Marne	Organisation d'un séjour pour les enfants sénégalais avec des jeunes français. Grands jeux, sorties, et veillées seront organisés pour les enfants, développant l'esprit d'équipe et l'ouverture culturelle (Sénégal).	2 450 €
Association ASPT Créteil	Apport de matériel scolaire et pédagogique. Actions d'animation et de soutien scolaire. Formation aux nouvelles technologies.	5 000 €
Association Bergers en scène Ivry-sur-Seine	Mise en place d'ateliers et partage des techniques de pratiques théâtrales. Rénovation du sol du centre de santé, et finir les travaux qui ont été réalisés les années précédentes (Mali).	4 800 €
Association Compagnie vers piles - Fontenay-sous-Bois	Production d'un documentaire de long métrage, visant à dresser un portrait croisé du vécu des Palestiniens vivant dans des camps de réfugiés (Syrie).	1 500 €
Association Coopération vétérinaire franco-mongole Maisons-Alfort	Campagne de vaccination des chiens contre la rage, une action de sensibilisation locale (Mongolie).	1 000 €
Association Créer Villeneuve-le-Roi	Chantier de rénovation franco-brésilien et pratique de la capoeira (Brésil).	2 800 €
Association Croix-rouge française délégation Maisons- Alfort	Soutien à la mise en place d'un réseau d'assainissement en eau (Togo).	900 €
Association Des clics et des briques - Fresnes	Aménagement d'un lieu d'accès à la culture et aux loisirs pour les jeunes. Poursuite d'un projet initié en 2005 (Gambie).	900 €
Association des jeunes du 162 Gentilly	Réhabilitation d'une école et remise en état un jardin potager (Mali).	2 700 €
Association Développement des activités culturelles et solidaires des jeunes Vitry-sur-Seine	Développement des échanges culturels. Rénovation de la salle de spectacle du Centre social de Rufisque (Sénégal).	3 600 €
Association D'ici et d'ailleurs - Créteil	Projets d'échanges solidaires autour des pratiques culturelles et artistiques des jeunes. Soutien logistique au centre sportif de Bopp (Sénégal).	3 200 €
Association Djallaba Choisy-le-Roi	Travail de prévention et d'accompagnement des enfants des rues de Rio. Soutien logistique et humain à deux orphelinats et une association accueillant les enfants. Mise en place d'un programme de parrainage des enfants (Brésil).	5 400 €
Association EMC pôle humanitaire - Créteil	Mise en place d'une campagne de prévention SIDA/iST. Initiation aux premiers secours. Rénovation de locaux. Soutien scolaire et animation (Burkina Faso).	2 500 €
Association Emmaüs synergie Le Plessis-Trévisé	Rénovation d'une maison qui accueillera des jeunes.	2 000 €

Association Enfants d'ailleurs Champigny-sur-Marne	Faire découvrir les nouvelles technologies, créer un espace d'échange entre les jeunes campinois et les jeunes camoriens via le net.	1 750 €
Association Entr'cultures Paris 12 - Créteil	Créer une salle informatique, prévention sur les IST, initiation à l'informatique et l'anglais (Cameroun).	1 000 €
Association Evadeh Le Kremlin-Bicêtre	Développer des actions de soins et de prévention, apporter du matériels à la maternité et à l'orphelinat (Cambodge)	800 €
	Prévention sur hygiène et les IST, soutien scolaire, apport de matériel médical, animation auprès des enfants (Togo).	1 050 €
Association FFDD Vitry-sur-Seine	Chantier terrain multisport en partenariat avec ASF au sein du groupe scolaire de Guediawaye Echanges de pratiques et formation (Sénégal).	4 200 €
Association Fii Ak Feneen Vitry-sur-Seine	Ce projet est mené en partenariat avec le Centre Social Balzac et a pour objectif de mobiliser des jeunes du quartier qui sont en difficulté et ce , en lien avec leurs familles. Participation à un chantier de rénovation d'un école et échanges socio-sportifs (Sénégal).	2 800 €
Association Idées Ivry-sur-Seine	Adduction en eau potable (Madagascar).	1 500 €
Association Images urbaines Villiers-sur-Marne	Rénovation d'un centre de santé. Apport de matériel pour la partie maternité. Dotation en matériel divers. Mise en place d'un système d'approvisionnement des unités enfants en lait (Mali).	2 700 €
Association Imal Iti Bonneuil-sur-Marne	Soutien à l'accès à l'eau et à une meilleure hygiène par la mise en place d'un système d'assainissement de l'eau pouvant desservir plusieurs villages (Sénégal).	3 150 €
Association Indépendance Vitry-sur-Seine	Construction d'une école avec 9 classes et une bibliothèque (Mauritanie).	4 200 €
Association Joie des enfants des camps - Paris	Animation, activités, sorties pour les enfants en partenariat avec les animateurs palestiniens (Liban).	2 000 €
Association Joinville loisirs culture	Appui au développement dans un village malien. Rénovation d'un établissement scolaire et actions diverses en direction des enfants et jeunes du village.	4 000 €
Association Jusqu'ou Irons- Nous - Villiers-Sur-Marne	Mettre l'accent sur les grands adolescents: jeux d'équipe, visites touristiques, danse et musique.	1 750 €
Association L'aru Villejuif	Rénovation de 7 classes, lutter contre l'exclusion des jeunes, favoriser leur insertion professionnelles, social et culturelle par le biais du montage de projets (Congo).	3 000 €
Association Les amis de Madagascar - Sucy-en-Brie	Rénovations des écoles primaires, combattre la malnutrition, distribution d'eau réparties sur l'ensemble du village (Madagascar).	2 000 €
Association Madafra Villiers-sur-Marne	Actions de prévention auprès des jeunes de la capitale. Mise en place d'ateliers d'animations. Apport de matériel pédagogique. Soutien scolaire et formation aux nouvelles technologies.	4 500 €

Association Mandingo Vitry-sur-Seine	Apport de matériel d'animation. Mise en place d'activités sportives et culturelles pour les enfants des rues en partenariat avec des associations locales (Congo)	3 600 €
Association Quartier dans le monde - Orly	Mise en place d'actions et d'activités au sein du centre de Deshieh apport de matériels et soutien au fonctionnement (Palestine).	6 800 €
Association Rip action internationale Fontenay-sous-Bois	Sensibiliser les jeunes à combattre le VIH/SIDA, le paludisme. Organiser des co-travaux, réhabilitation et structuration du centre social de San Felipe.	4 000 €
	Programme de soutien à la scolarité. Rénovation de salles de classe et d'espaces communs à l'école et au village (Sénégal).	5 600 €
Association RVB Fontenay-sous-Bois	Echanges de jeunes autour de pratiques communes. Rencontre avec des établissements scolaires en vue de pérenniser une coopération. Réalisation d'un documentaire servant de support aux futurs projets (Arménie-Bosnie).	3 600 €
Association Savoir Donner Cachan	Construire des abreuvoirs, cimenter 6 puits, poser des portiques métalliques à 4 poulies (Niger).	2 800 €
Association Solidarité Jeunesse Vitry-sur-Seine	Construction de latrines et d'abreuvoirs. Mise en place d'un réseau de compostage et organisation d'un cycle de recyclage des déchets alimentaires et autres. Essai de plantation d'algues alimentaires la spiruline en partenariat avec les femmes du village de Noro (mali).	4 200 €
Association sportive et culturelle Montargis	Aide aux enfants des rues, réinsertion dans la vie sociale, aménagement d'une salle de vie (Inde).	600 €
Association Zahoudart Vitry-sur-Seine	Mise en place d'animations socioculturelles en vue de créer un centre d'animation permanent (Burkina-Faso).	2 000 €
Lycée Fernand-Léger Ivry-sur-Seine	Création de cours de TP dans les domaines des filières bois, électrotechnique, automobile, bureautique et communication (Cameroun).	2 250 €
Office municipal de la jeunesse Vitry-sur-Seine	Actions de prévention auprès des jeunes partenaires des projets. Mise en place d'ateliers d'animations. Apport de matériel pédagogique. Soutien scolaire et formation aux nouvelles technologies. Organisation d'un festival itinérant avec les associations locales (Mali-Sénégal).	5 500 €

2009-10-29 - Avenant à la convention avec l'Union départementale des Maisons des jeunes et de la culture du Val-de-Marne (UDMJC). Subvention de 62 838 euros.

.../...

SERVICE DES SPORTS _____

2009-10-11 - Subventions pour l'organisation de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif. 4^e série 2009.

Union sportive de Créteil <i>section handball</i>	Tournoi des centres de formation à Créteil les 3 et 4 janvier 2009	2 000 €
<i>section canoë-kayak</i>	La <i>Jacques-Debusne</i> le 25 janvier 2009 sur la Marne	1 000 €
Union sportive de Gentilly <i>Section judo</i>	4 ^e tournoi de Gentilly le 8 février 2009	400 €
Stella Sport Saint-Maur <i>section handball</i>	13 ^e tournoi de Noël de mini-handball à Saint-Maur le 14 décembre 2008	650 €
Espace sportif de Sucy-en-Brie <i>section athlétisme</i>	Mini-olympiades au gymnase du Piple à Sucy du 8 février 2009	550 €

2009-10-27 - Subventions pour la création ou la rénovation lourde d'équipements multisports de proximité destinés à la pratique sportive des jeunes hors association. 2^e série 2009. Versement d'un acompte.

Ville de Santeny 10 239 €

PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

2009-10-4 - Convention avec l'association Icare. Subvention de fonctionnement de 15 000 €.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE _____

2009-10-5 - Marchés avec deux associations (procédure adaptée passés en application de l'article 30 du Code des marchés publics). Prestations Mobilisation - Dynamisation pour les bénéficiaires du RMI.

*Mobilisation-Dynamisation sur la CLI de L'Haÿ-les-Roses
AEF 94*

*Mobilisation-Dynamisation sur la CLI de Créteil
Avenirs Créatifs*

2009-10-9 - Subventions aux associations intervenant en faveur des bénéficiaires du RMI et futurs bénéficiaires du RSA au titre de l'exercice 2009.

Les Restaurants du Cœur	80 000 euros
Abasba.....	33 000 euros
Le Grain de Sel.....	12 000 euros
Au petit plus	5 250 euros

2009-10-20 - Marché avec l'Institut Aéro Formation (procédure adaptée passés en application de l'article 30 du Code des marchés publics). Prestations Accès emploi dans le secteur de la sécurité aéroportuaire pour les bénéficiaires du RMI et à terme du RSA.

SERVICE DES ASSEMBLÉES

2009-10-1 - Représentation du Conseil général au sein de la commission locale de recensement des votes mise en place pour l'élection des représentants au Parlement européen du 7 juin 2009.

Les conseillers généraux suivants sont désignés :

- M^{me} Chantal Bourvic, titulaire
- M. Jean-Jacques Bridey, suppléant

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES

2009-10-8 - Parc des Lilas à Vitry-sur-Seine. Prolongation de l'autorisation d'occupation précaire et révocable de M. de Brito sur la parcelle cadastrée section BZ n° 19, 24, avenue Lemerle-Vetter.

2009-10-16 - Route nationale d'intérêt local RNIL 7 à Chevilly-Larue. Indemnisation de la société Avenir, pour le déplacement de son panneau publicitaire situé sur l'emprise de voirie cadastrée K 640, 222 à 232, avenue de Stalingrad. Engagement de la société Avenir de libérer l'emprise permettant le début des travaux.

2009-10-18 - Transport en commun en site propre Pompadour/Sucy/Bonneuil. Transfert de gestion des parcelles C 22p pour 51 m² et C 25p pour 810 m² par le Port autonome de Paris.

SERVICE GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE

2009-10-3 - Convention avec l'association pour le Centre local d'information et de coordination gérontologique du secteur 6 (CLICG). Mise à disposition de l'association de locaux, 4, place Nelson Mandela et 3, rue de Béarn à Chevilly-Larue.

2009-10-6 - Renouvellement des baux de location avec la Société financière pour le financement de bureaux et d'usines Sofibus à Bonneuil-sur-Marne.

2009-10-7 - Bail de courte durée avec la société Icade, l'AFUL, la commune de Maisons-Alfort. Mise à disposition à titre gratuit et provisoire du département d'une parcelle de terrain appartenant à la société Icade dans le cadre de l'implantation de bâtiments préfabriqués destinés au relogement du collège Antoine-Condorcet pendant sa réhabilitation.

2009-10-21 - Avenant n° 1 au bail commercial à effet au 1^{er} avril 2009 avec la SCPI Notapierre. Relogement provisoire du personnel des Archives départementales de Créteil.

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

2009-10-22 - Garantie départementale au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne SAF'94 (à hauteur de 50 %) pour un emprunt de 258 100 euros destiné à l'acquisition d'un local commercial, 45, avenue Aristide-Briand dans le périmètre E Zone UH à Cachan. Bonification partielle des intérêts de l'emprunt.

2009-10-23 - Garantie départementale au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne SAF'94 (à hauteur de 50 %) pour un emprunt de 491 874 euros destiné à l'acquisition d'un bien, 20, rue de Rome dans le périmètre Petit pont San-Benedetto à Alfortville. Bonification partielle des intérêts de l'emprunt.

2009-10-30 - Garantie départementale au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne SAF'94 (à hauteur de 50 %) pour un emprunt de 362 500 euros destiné à l'acquisition d'un local

commercial, avenue du Maréchal-Mortier dans le périmètre Secteur du centre-ville à La Queue-en-Brie. Bonification partielle des intérêts de l'emprunt.

2009-10-31 - Garantie départementale au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne SAF'94 (à hauteur de 50 %) pour un emprunt de 229 064 euros destiné à l'acquisition de deux terrains situés respectivement Chemin des Bouteilles et 145, rue Paul-Hochart dans le périmètre Paul-Hochart RN7 à l'Haÿ-les-Roses. Bonification partielle des intérêts de l'emprunt.

2009-10-34 - Garantie départementale au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne SAF'94 (à hauteur de 50 %) pour un emprunt de 380 625 euros destiné à l'acquisition d'une maison et de deux terrains, 10 *bis*, rue René dans le périmètre Abords VDO à Champigny-sur-Marne. Bonification partielle des intérêts de l'emprunt.

2009-10-37 - Garantie départementale au Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne SAF'94 (à hauteur de 50 %) pour un emprunt de 116 000 euros destiné à l'acquisition d'un immeuble à usage d'usine et d'entrepôt, 9, avenue Jean-Jaurès dans le périmètre Gambetta à Ivry-sur-Seine. Bonification partielle des intérêts de l'emprunt.

Arrêtés

DIRECTION DES SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES _____

n°2009-296 du 26 mai 2009

Versement d'une avance de trésorerie à l'association de service à domicile Âge Inter Service au titre de ses interventions dans le domaine des aides à domicile.

Le Président du Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 03-303-03S-14 du Conseil général du 3 février 2003 fixant les modalités de versement d'une avance aux associations intervenant dans le domaine des aides à domicile ;

Vu la demande formulée par l'association de service à domicile Âge Inter Services ayant son siège social, 22, rue du Commandant-Mouchotte – 94160 Saint Mandé, dans son courrier du 3 mars 2009;

Vu la convention fixant les conditions de versement d'une avance en début d'exercice budgétaire aux associations intervenant dans le domaine des aides à domicile conclue entre l'association et le Département du Val-de-Marne le 21 décembre 2006 ;

Sur la proposition de M. le Directeur général des services départementaux ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le montant de l'avance consentie à l'association Âge Inter Services est fixé pour l'année 2009 à la somme de 80 000 €.

Article 2 : M. le Directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 26 mai 2009

Pour le Président du Conseil général,
et par délégation,

Le vice-président

Christian FOURNIER

Arrêtés conjoints

n°2009-292 du 25 mai 2009

Commune de Maisons-Alfort

Approbation du déclassement de la voirie départementale et classement dans la voirie communale de la RD 40 A dans sa partie comprise entre le pont de Maisons-Alfort et la rue du Gué aux Aurochs.

Le Président du Conseil général du Val-de-Marne ;

Le Maire de la commune de Maisons-Alfort ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 131-4, R. 131-3 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général n° 2009-7-17 du 30 mars 2009 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Maisons-Alfort du 25 septembre 2008 ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : La RD 40^A dans sa partie comprise entre le pont de Maisons-Alfort et la rue du Gué aux Aurochs est déclassée du réseau de voirie départemental.

Article 2 : Cette voie est définitivement classée dans le domaine communal.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Val-de-Marne ainsi qu' au registre des arrêtés du maire et sera affiché à l'hôtel de ville de la commune intéressée.

Article 4 : M. le Maire de Maisons-Alfort, M. le Directeur général des services départementaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution de cet arrêté.

Fait à Créteil, le 25 mai 2009

Le Président du Conseil général,
par délégation
Le Conseiller général délégué

Gilles DELBOS

Le Maire de Maisons-Alfort,

Michel HERBILLON

Composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Le Président du Conseil général,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 241-5 et R. 241-24 ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Vu l'arrêté n°2005-749 du 23 décembre 2005 du Président du Conseil général du Val-de-Marne portant constitution du groupement d'intérêt public Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne ;

Vu la délibération n° 2006-3 de la commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées du Val-de-Marne organisant le fonctionnement de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en deux sections spécialisées distinctes, l'une pour les adultes, l'autre pour les enfants ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2008/1089 du 11 mars 2008 portant constitution de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

Sur la proposition du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

Sur la proposition du directeur général des services départementaux ;

ARRÊTENT :

Article 1^{er} : L'arrêté conjoint n°2008/1089 du 11 mars 2008 est abrogé.

Article 2 : La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est composée comme suit :

◆ Quatre représentants du Département :

- M^{me} Bazile, membre titulaire, et M. Dianoux, M^{me} Poenou, M^{me} Mercier, membres suppléants
- M^{me} Quilfen, membre titulaire, et M. le Docteur Leroy, M^{me} Schmid, M. Albert, membres suppléants
- M^{me} Vallet, membre titulaire, et M. David, M^{me} Peyru, M^{me} Chabernaude, membres suppléants
- M^{me} le Docteur Dronne, membre titulaire, et M^{me} le Docteur Lavaquerie, M^{me} Maury, membres suppléants

◆ Quatre représentants de l'État :

- M^{me} la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, membre titulaire
- M^{me} la directrice départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant, membre titulaire
- M. l'inspecteur d'académie ou son représentant, membre titulaire
- M^{me} le Docteur Vinograde, membre titulaire, et M^{me} le Docteur Lafont-Rapnouil, M. le Docteur Colin, membres suppléants

◆ Un représentant du conseil départemental consultatif des personnes handicapées désigné par ce conseil :

- M. le directeur de l'Institut Le Val-Mandé ou son représentant, membre titulaire

◆ Deux représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

- M. Fabre, Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne, membre titulaire
M. Mairet, Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne
M^{me} Fraboulet, Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne
M. Mourgère, Caisse du régime social des indépendants, membres suppléants

- M^{me} Claire, Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, membre titulaire
M^{me} Poumier, Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne
M^{me} Maguet, Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne
M^{me} Leduc, Mutualité sociale agricole
M. Lecarpentier, Caisse du régime social des indépendants, membres suppléants

◆ Deux représentants des organisations syndicales :

- M^{me} Black-Charlec, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), membre titulaire
M. Caboche, M. Alphand, Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)
M. Vignault, Mouvement des entreprises de France (MEDEF), membres suppléants
- M. Robiche, Confédération française du travail des cadres (CFTC), membre titulaire
M. Lesvignes, Fédération syndicale unitaire (FSU), membre suppléant

◆ Un représentant des associations de parents d'élèves :

M^{me} Evrard, Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE), membre titulaire, et M^{me} Cougnon, Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), membre suppléant

◆ Sept représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles :

- Membre titulaire :
M. Boulanger, Association des paralysés de France (APF)

Membres suppléants :

- M^{me} Karouani, Association française contre les myopathies (AFM)
- M^{me} Roinet, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
- M^{me} Latron-Beauvais, Coordination handicap autonomie

● Membre titulaire :
M^{me} Foch, Les amis de l'atelier

Membres suppléants :
M^{me} Bourette, Les amis de l'atelier
M. Lefort, Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés (UDAPEI)
M^{me} Baron, Association des jeunes et adultes en difficultés de communication (JAD)

● Membre titulaire :
M^{me} Valette, Association familiale pour l'aide aux personnes handicapées mentales (AFAIM)

Membres suppléants :
M^{me} Constantin, Association familiale pour l'aide aux personnes handicapées mentales (AFAIM)
M^{me} Guérin, Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés (UDAPEI)
M^{me} Agnelet, Union départementale des associations de parents d'enfants inadaptés (UDAPEI)

● Membre titulaire :
M^{me} Leloup, Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)

Membres suppléants :
M^{me} Schaffhauser, Association des familles et amis pour l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche en faveur des personnes handicapées (AFASER)
M. Sadron, Association de prévention, soins, insertion (APSI)
M. Vincent, Actions et ressources pour l'insertion sociale par le soin et l'éducation (ARISSE)

● Membre titulaire :
M^{me} Truffy, Union nationale des amis et des familles de malades mentaux (UNAFAM)

Membres suppléants :
M^{me} Genete, Union nationale des amis et des familles de malades mentaux (UNAFAM)
M^{me} Montheil, Union nationale des amis et des familles de malades mentaux (UNAFAM)
M^{me} Philippe, Union nationale des amis et des familles de malades mentaux (UNAFAM)

● Membre titulaire :
M. Gotschi, Action auditive de l'Essonne (AAE)

Membres suppléants :
M^{me} Deperthuis, Langage et intégration
M. Haffner, Spina Bifida
M. Garcia, Association pour la recherche sur la sclérose en plaque (AASEP)

● Membre titulaire :
M. Velay, Association Vivre

Membres suppléants :
M^{me} Piétri, Association Vivre
M. Audrain, Association pour la rééducation et la réadaptation des adultes en difficulté médico-sociale (ARERAM)
M. Goujon, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)

◆ Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :

● M. Compagnon, Entraide par le travail des adultes inadaptés (ETAI), membre titulaire
Madame Boniface, Association des familles et amis pour l'accueil, les soutiens, l'éducation et la recherche en faveur des personnes handicapées (AFASER)
M^{me} Carrée, Association parentale d'organisation et de gestion d'établissement pour personnes handicapées mentales du Val-de-Marne (APOGEI)

membres suppléants

● M. Perrot, Union départementale du Val-de-Marne de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) ou son représentant, membre titulaire

M. Cascarino, Association des directeurs et cadres des centres d'aide par le travail (ADCCA), membre suppléant

Article 3 : Les membres de la commission des droits et de l'autonomie sont désignés pour une durée de quatre ans renouvelable, à l'exception des représentants de l'Etat.

Article 4 : Tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions. Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté. Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Les membres de la commission siègent à titre gratuit. Leurs frais de déplacement sont remboursés par la Maison départementale des personnes handicapées, selon les modalités fixées par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 .

Article 6 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Département et au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 4 juin 2009

Le Préfet du Val-de-Marne,

Michel CAMUX

Le Président du Conseil général,

Christian FAVIER
